

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

---

Exercice terminé le 28 décembre 2019

# Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Pour les exercices terminés le 28 décembre 2019 et le 29 décembre 2018


La responsabilité des états financiers consolidés de Groupe Vision New Look inc. (« Vision New Look ») et des autres renseignements financiers inclus dans le rapport annuel incombe à la direction et le conseil d'administration de Vision New Look les a approuvés. Les états financiers consolidés ont été préparés par la direction conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) et incluent des montants basés sur des estimations faisant appel à des jugements de la direction. La responsabilité du choix des principes et des méthodes comptables incombe également à la direction.

Vision New Look a maintenu en place des systèmes de contrôle interne pour s'assurer de la pertinence et de l'exactitude de l'information financière et de la protection de l'actif.

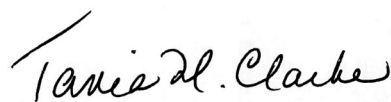
La direction reconnaît qu'elle a la responsabilité d'administrer les affaires de Vision New Look dans le respect des lois applicables ainsi que des normes et principes financiers reconnus et qu'elle doit se conformer à des normes appropriées en matière d'éthique commerciale.

Le conseil d'administration délègue la supervision du processus d'établissement des états financiers et des autres renseignements financiers à son comité d'audit, composé exclusivement d'administrateurs qui ne sont pas membres de la direction. Le rôle de ce comité consiste à examiner les états financiers et à en recommander l'approbation au conseil d'administration, à réviser les systèmes de contrôle interne et de protection de l'information de même que toutes les autres questions relatives à la comptabilité et aux finances de Vision New Look. Dans ce but, le comité d'audit tient des réunions périodiques avec l'auditeur indépendant afin d'examiner son plan d'audit et de discuter des résultats de son examen. La responsabilité de recommander la nomination de l'auditeur indépendant incombe aussi à ce comité.

L'auditeur indépendant de Vision New Look, Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., nommé par les actionnaires lors de l'assemblée annuelle, a audité les états financiers et son rapport sur les états financiers est présenté ci-après.



**ANTOINE AMIEL**  
Président et Chef de la direction  
Groupe Vision New Look inc.



**TANIA M. CLARKE, CPA, CA, CPA (US)**  
Vice-présidente principale et  
chef de la direction financière  
Groupe Vision New Look inc.

19 mars 2020

## Rapport de l'auditeur indépendant

---

**Raymond Chabot  
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**  
Bureau 2000  
Tour de la Banque Nationale  
600, rue De La Gauchetière Ouest  
Montréal (Québec)  
H3B 4L8

T 514 878-2691

Aux actionnaires de  
Groupe Vision New Look Inc.

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société Groupe Vision New Look Inc. (ci-après « la société »), qui comprennent les bilans consolidés au 28 décembre 2019 et au 29 décembre 2018 et les états consolidés du bénéfice net et du résultat global, les tableaux consolidés des flux de trésorerie et les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 28 décembre 2019 et au 29 décembre 2018 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Informations autres que les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion et le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans celles-ci, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Nous nous attendons à obtenir le rapport annuel après la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans celles-ci, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Nancy Wolfe.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*<sup>1</sup>

Montréal  
Le 19 mars 2020

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A120795

# États consolidés du bénéfice net et du résultat global

Pour les exercices terminés le 28 décembre 2019 et le 29 décembre 2018  
En milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action

|   | 2019           | 2018           |
|---|----------------|----------------|
|   | \$             | \$             |
| <b>Chiffre d'affaires</b>   | <b>297 865</b> | <b>291 032</b> |
| Matériaux utilisés  | 65 264         | 63 882         |
| Rémunération du personnel (note 3)  | 101 529        | 99 058         |
| Autres frais d'exploitation (note 3)  | 80 589         | 79 506         |
| <b>Bénéfice avant amortissements, perte sur la cession d'immobilisations, frais financiers et quote-part du bénéfice net des coentreprises et entreprises associées</b> | <b>50 483</b>  | <b>48 586</b>  |
| Amortissements et perte sur la cession d'immobilisations (note 3)   | 17 999         | 19 978         |
| Frais financiers, après revenus d'intérêts (note 4)   | 8 719          | 9 720          |
| <b>Bénéfice avant la quote-part du bénéfice net des coentreprises et entreprises associées et les impôts</b>  | <b>23 765</b>  | <b>18 888</b>  |
| Quote-part du bénéfice net des coentreprises et entreprises associées (note 22)   | 2 633          | 1 849          |
| <b>Bénéfice avant impôts</b>  | <b>26 398</b>  | <b>20 737</b>  |
| Impôts (note 18)  |                |                |
| Exigibles   | 6 108          | 6 045          |
| Différés  | 892            | 298            |
| Total des impôts  | 7 000          | 6 343          |
| <b>Bénéfice net et résultat global</b>  | <b>19 398</b>  | <b>14 394</b>  |
| Bénéfice net et résultat global attribués aux :   |                |                |
| Participations ne donnant pas le contrôle   | 644            | 201            |
| Actionnaires de Vision New Look   | 18 754         | 14 193         |
|   | <b>19 398</b>  | <b>14 394</b>  |
| Bénéfice net par action (note 5)  |                |                |
| De base   | 1,20           | 0,91           |
| Dilué   | 1,20           | 0,91           |

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

# Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés le 28 décembre 2019 et le 29 décembre 2018  
En milliers de dollars canadiens

|   | 2019            | 2018            |
|---|-----------------|-----------------|
|   | \$              | \$              |
| <b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>   |                 |                 |
| Bénéfice avant impôts   | 26 398          | 20 737          |
| Ajustements :   |                 |                 |
| Amortissements et perte sur la cession d'immobilisations (note 3)   | 17 999          | 19 978          |
| Rémunération à base d'actions (note 3)  | 731             | 1 052           |
| Frais financiers (note 4)   | 9 154           | 10 015          |
| Revenus d'intérêts (note 4)   | (435)           | (295)           |
| Autres  | (134)           | (59)            |
| Quote-part du bénéfice net des coentreprises et entreprises associées (note 22)                                     | (2 633)         | (1 849)         |
| Impôts payés  | (4 714)         | (8 016)         |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant les variations des éléments du fonds de roulement</b> | <b>46 366</b>   | <b>41 563</b>   |
| Variations des éléments du fonds de roulement (note 6)  | (2 759)         | (6 777)         |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>   | <b>43 607</b>   | <b>34 786</b>   |
| <b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>   |                 |                 |
| Acquisitions d'entreprises (note 7)   | (5 427)         | (1 268)         |
| Acquisitions d'autres investissements (note 8)  | (7 673)         | —               |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles  | (9 850)         | (8 794)         |
| Acquisitions d'autres actifs incorporels  | (1 588)         | (743)           |
| Variation nette de prêts et d'avances   | 1 039           | (489)           |
| Intérêts reçus  | 227             | 270             |
| Cession d'immobilisations corporelles   | 109             | 74              |
| Paiement de soldes de prix d'achat  | (1 033)         | (1 664)         |
| Dividendes reçus de coentreprises et entreprises associées  | 1 446           | 1 302           |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>   | <b>(22 750)</b> | <b>(11 312)</b> |
| <b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>   |                 |                 |
| Remboursements d'emprunts sur la facilité de crédit renouvelable  | (13 025)        | (7 550)         |
| Emprunts sur la facilité de crédit renouvelable   | 12 900          | 6 600           |
| Remboursements d'emprunts sur la facilité de crédit à terme pour acquisitions                                       | (9 500)         | (9 500)         |
| Dividendes payés, nets des dividendes réinvestis  | (8 620)         | (9 210)         |
| Intérêts et frais financiers payés  | (8 671)         | (8 321)         |
| Variation nette de prêts et d'avances de parties liées  | 1 070           | 1 148           |
| Avantages incitatifs à la location  | -               | 45              |
| Encaissement lors de l'exercice d'options   | 412             | 226             |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>   | <b>(25 434)</b> | <b>(26 562)</b> |
| Diminution nette de la trésorerie   | (4 577)         | (3 088)         |
| Trésorerie au début   | 10 559          | 13 647          |
| <b>Trésorerie à la fin</b>  | <b>5 982</b>    | <b>10 559</b>   |

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

# Bilans consolidés

Pour les exercices terminés le 28 décembre 2019 et le 29 décembre 2018  
En milliers de dollars canadiens

|  | 28 décembre 2019 | 29 décembre 2018 |
|--|------------------|------------------|
|  | \$               | \$               |
| <b>ACTIFS</b>  |                  |                  |
| <b>Actifs à court terme</b>  |                  |                  |
| Trésorerie   | 5 982            | 10 559           |
| Débiteurs (note 9)   | 10 684           | 9 469            |
| Impôts à recevoir  | 581              | 1 895            |
| Prêts et avances (note 10)   | 6 292            | 7 353            |
| Stocks   | 34 826           | 30 079           |
| Frais payés d'avance   | 3 196            | 3 717            |
| Autres investissements (note 8)  | 8 866            | —                |
| <b>Total des actifs à court terme</b>  | <b>70 427</b>    | <b>63 072</b>    |
| Prêts et avances (note 10)   | 4 230            | 3 918            |
| Actifs d'impôts différés (note 18.2)   | 1 896            | 1 275            |
| Immobilisations corporelles (note 11)  | 53 485           | 51 748           |
| Participations dans des coentreprises et des entreprises associées (note 22) | 20 979           | 19 778           |
| Goodwill (note 12)   | 112 457          | 109 952          |
| Autres actifs incorporels (note 13)  | 122 830          | 124 747          |
| <b>Total des actifs</b>  | <b>386 304</b>   | <b>374 490</b>   |
| <b>PASSIFS</b>   |                  |                  |
| <b>Passifs à court terme</b>   |                  |                  |
| Créditeurs, frais courus et provisions (note 14)                             | 42 681           | 38 570           |
| Prêts et avances de parties liées (note 15)                                  | 5 521            | 4 465            |
| Impôts à payer   | 811              | 723              |
| Dividendes à payer   | 435              | 273              |
| Versements sur la dette à long terme (note 16)                               | 10 369           | 24 996           |
| <b>Total des passifs à court terme</b>                                       | <b>59 817</b>    | <b>69 027</b>    |
| Dette à long terme (note 16)   | 139 559          | 133 579          |
| Autres passifs à long terme (note 17)  | 2 408            | 1 838            |
| Passifs d'impôts différés (note 18.2)  | 25 675           | 24 386           |
| <b>Total des passifs</b>   | <b>227 459</b>   | <b>228 830</b>   |
| <b>CAPITAUX PROPRES</b>  |                  |                  |
| Actions ordinaires de catégorie A  | 118 248          | 116 077          |
| Surplus d'apport   | 4 904            | 4 402            |
| Bénéfices non distribués   | 18 778           | 10 512           |
| <b>Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Vision New Look</b>     | <b>141 930</b>   | <b>130 991</b>   |
| Participations ne donnant pas le contrôle                                    | 16 915           | 14 669           |
| <b>Total des capitaux propres</b>  | <b>158 845</b>   | <b>145 660</b>   |
| <b>Total des passifs et capitaux propres</b>                                 | <b>386 304</b>   | <b>374 490</b>   |

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.  
Au nom du conseil d'administration

(Signé par) W. John Bennett  
**W. John Bennett**  
Président du conseil

(Signé par) Paul S. Echenberg  
**Paul S. Echenberg**  
Président du comité d'audit

# États consolidés des variations des capitaux propres

Pour les exercices terminés le 28 décembre 2019 et le 29 décembre 2018  
En milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions

|   | Capitaux propres attribuables aux |                |                  |                          |                                 |   |                            |
|---|-----------------------------------|----------------|------------------|--------------------------|---------------------------------|---|----------------------------|
|   | Actions ordinaires de catégorie A |                | Surplus d'apport | Bénéfices non distribués | Actionnaires de Vision New Look | Participations ne donnant pas le contrôle | Total des capitaux propres |
|   | Nombre                            | \$             |                  |                          |                                 |   |                            |
| Solde au 29 décembre 2018   | 15 568 746                        | 116 077        | 4 402            | 10 512                   | 130 991                         | 14 669                                    | 145 660                    |
| Ajustement dû à l'application initiale d'IFRS 9 (note 2.27)                               |                                   |                |                  | (776)                    | (776)                           |   | (776)                      |
| <b>Solde ajusté au 29 décembre 2018</b>   | <b>15 568 746</b>                 | <b>116 077</b> | <b>4 402</b>     | <b>9 736</b>             | <b>130 215</b>                  | <b>14 669</b>                             | <b>144 884</b>             |
| Bénéfice net  |                                   |                |                  | 18 754                   | 18 754                          | 644                                       | 19 398                     |
| Rémunération à base d'actions   |                                   |                | 731              |                          | 731                             |   | 731                        |
| Actions émises par Vision New Look :  |                                   |                |                  |                          |                                 |   |                            |
| À la suite de l'exercice d'options :  |                                   |                |                  |                          |                                 |   |                            |
| En contrepartie de trésorerie   | 20 000                            | 476            | (64)             |                          | 412                             |   | 412                        |
| Selon le mode sans décaissement   | 6 572                             | 165            | (165)            |                          | —                               |   | —                          |
| Dans le cadre du régime de réinvestissement de dividendes                                 | 50 815                            | 1 530          |                  |                          | 1 530                           |   | 1 530                      |
| Variations des participations ne donnant pas le contrôle sans changement dans le contrôle |                                   |                |                  | (340)                    | (340)                           | 1 223                                     | 883                        |
| Participations ne donnant pas le contrôle lors de l'acquisition d'une entreprise (note 7) |                                   |                |                  |                          | —                               | 1 319                                     | 1 319                      |
| Dividendes déclarés   |                                   |                |                  | (9 372)                  | (9 372)                         | (940)                                     | (10 312)                   |
| <b>Solde au 28 décembre 2019</b>  | <b>15 646 133</b>                 | <b>118 248</b> | <b>4 904</b>     | <b>18 778</b>            | <b>141 930</b>                  | <b>16 915</b>                             | <b>158 845</b>             |

|  | Capitaux propres attribuables aux |                |                  |                          |                                 |   |                            |
|--|-----------------------------------|----------------|------------------|--------------------------|---------------------------------|---|----------------------------|
|  | Actions ordinaires de catégorie A |                | Surplus d'apport | Bénéfices non distribués | Actionnaires de Vision New Look | Participations ne donnant pas le contrôle | Total des capitaux propres |
|  | Nombre                            | \$             |                  |                          |                                 |   |                            |
| Solde au 30 décembre 2017  | 15 475 028                        | 115 132        | 3 504            | 5 642                    | 124 278                         | 16 350                                    | 140 628                    |
| Bénéfice net   |                                   |                |                  | 14 193                   | 14 193                          | 201                                       | 14 394                     |
| Rémunération à base d'actions  |                                   |                | 1 052            |                          | 1 052                           |   | 1 052                      |
| Actions émises par Vision New Look :   |                                   |                |                  |                          |                                 |   |                            |
| À la suite de l'exercice d'options :   |                                   |                |                  |                          |                                 |   |                            |
| En contrepartie de trésorerie  | 21 500                            | 226            | —                |                          | 226                             |   | 226                        |
| Selon le mode sans décaissement  | 54 812                            | 154            | (154)            |                          | —                               |   | —                          |
| Dans le cadre du régime de réinvestissement de dividendes                        | 17 406                            | 565            | —                |                          | 565                             |   | 565                        |
| Participations ne donnant pas le contrôle lors de l'acquisition d'une entreprise |                                   |                |                  |                          | —                               | (1 156)                                   | (1 156)                    |
| Dividendes déclarés  |                                   |                |                  | (9 323)                  | (9 323)                         | (726)                                     | (10 049)                   |
| <b>Solde au 29 décembre 2018</b>   | <b>15 568 746</b>                 | <b>116 077</b> | <b>4 402</b>     | <b>10 512</b>            | <b>130 991</b>                  | <b>14 669</b>                             | <b>145 660</b>             |

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.



# Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 décembre 2019 et le 29 décembre 2018  
En milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action

## 1. STATUTS ET ACTIVITÉS

Groupe Vision New Look inc. / New Look Vision Group Inc. («Vision New Look» ou la «société»), constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, exerce ses activités au Canada dans le secteur des soins visuels. Le siège social est situé au 1, Place Ville-Marie, Montréal, Québec, Canada. Les actions de la société sont cotées à la Bourse de Toronto (TSX:BCI).

Dans les présents états financiers, toute référence au «groupe» signifie Vision New Look et ses filiales. Au 28 décembre 2019, le groupe exploite quatre bannières principales, soit Lunetterie New Look, Greiche & Scaff, Vogue Optical et Iris Le Groupe Visuel.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

### 2.1 Conformité aux Normes internationales d'information financière (IFRS)

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) en vigueur au 28 décembre 2019. Leur publication a été approuvée par le conseil d'administration le 19 mars 2020.

### 2.2 Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique à l'exception des instruments financiers dérivés et autres investissements, qui sont évalués à la juste valeur, et des participations dans des coentreprises et entreprises associées lesquelles sont mesurées selon la méthode de mise en équivalence.

### 2.3 Principes de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Vision New Look et de ses filiales, lesquelles comprennent des entités dans lesquelles Vision New Look a ou peut avoir droit à des rendements variables en raison de son implication dans ces entités et à la capacité d'user de son pouvoir pour influencer sur le montant de son rendement sans détenir d'actions de ces entités. La participation ne donnant pas le contrôle présentée dans les états financiers consolidés se rapporte à la part du bénéfice net et de l'actif net qui n'est pas détenue par Vision New Look. Les principales filiales entièrement détenues sont Vogue Optical Group Inc. et Iris Le Groupe Visuel (1990) inc, lesquelles exploitent les bannières Vogue Optical et Iris respectivement. Les bannières Lunetterie New Look et Greiche & Scaff sont exploitées comme des divisions de Vision New Look. Toutes les transactions et tous les soldes interentités et interdivisions ont été éliminés.

Le bénéfice net des entreprises acquises au cours de l'exercice est comptabilisé à compter de la date d'entrée en vigueur de l'acquisition.

### 2.4 Fin d'exercice

La fin d'exercice de Vision New Look et de ses filiales est le dernier samedi de décembre. Les exercices de 2019 et de 2018 comptaient chacun 52 semaines.

### 2.5 Acquisitions d'entreprises

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, la société évalue les actifs identifiables acquis et les passifs pris en charge, incluant les passifs éventuels, à leur juste valeur à la date de leur acquisition, peu importe que les actifs et les passifs aient été auparavant comptabilisés aux états financiers de la société acquise.

Le goodwill est comptabilisé dans la mesure où la juste valeur de la contrepartie transférée et le montant comptabilisé à titre de toute participation ne donnant pas le contrôle dans la société acquise dépassent la juste valeur des actifs identifiables après les passifs pris en charge à la date d'acquisition. Un montant négatif serait comptabilisé au bénéfice net.

Les frais liés aux acquisitions sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés.

# Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 décembre 2019 et le 29 décembre 2018  
En milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action

## 2.6 Participations dans des entreprises

Les participations dans des entreprises sur lesquelles la société exerce une influence importante ou un contrôle conjoint sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence. La valeur comptable des participations dans des coentreprises et entreprises associées est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part du bénéfice net ou de la perte nette provenant de ces participations, le tout étant ajusté au besoin afin de garantir la cohérence avec les méthodes comptables du groupe. La valeur comptable est diminuée de la quote-part des dividendes payés par les coentreprises et les entreprises associées.

Les gains et pertes non réalisés provenant de transactions entre le groupe et ses coentreprises et entreprises associées sont éliminés dans la mesure de la participation du groupe dans ces entités. Lorsque des pertes non réalisées sont éliminées, les actifs sous-jacents sont aussi soumis à un test de dépréciation.

## 2.7 Information sectorielle

La direction évalue la performance du groupe en tant que secteur unique lié au commerce de détail de produits de l'optique.

## 2.8 Comptabilisation des produits

Le Groupe comptabilise les produits composant le chiffre d'affaires lorsque le contrôle des marchandises a été transféré, c'est-à-dire lorsque les marchandises sont livrées aux clients et qu'aucune obligation non remplie ne peut affecter l'acceptation des marchandises par les clients. Le chiffre d'affaires représente les espèces reçues ou à recevoir des clients, déduction faite des taxes de vente, des rabais et des escomptes. Tous les revenus perçus à l'avance sont enregistrés en tant que dépôts des clients dans la ligne "Créditeurs, frais courus et provisions".

## 2.9 Contrats de location simple

La totalité des loyers en vertu des contrats de location simple est imputée aux charges de façon linéaire sur la durée des contrats de location. Tout écart entre les charges de loyer et les loyers exigibles est présentée au bilan à titre de provision pour loyer sur une base linéaire. La durée d'un contrat de location comprend des périodes exemptes de loyer ainsi qu'une période de construction précédant le début de la location.

## 2.10 Avantages incitatifs à la location

Les avantages incitatifs applicables aux contrats de location sont reportés et amortis comme une réduction des coûts d'exploitation sur la durée des contrats de location au moyen de la méthode linéaire.

## 2.11 Crédits d'impôts

Les crédits d'impôts liés à la recherche et au développement ainsi qu'à la formation sont comptabilisés aux résultats lorsqu'il existe une assurance raisonnable que l'entité réclamant les crédits d'impôt se conformera aux conditions rattachées à ces crédits et que ceux-ci seront reçus.

Les crédits d'impôt liés à l'acquisition d'un actif à long terme sont comptabilisés à titre de passifs différés et inscrits au bénéfice sur la durée d'utilité d'un actif amortissable, en réduction de la charge d'amortissement.

## 2.12 Rémunération à base d'actions

La rémunération à base d'actions, telle que les options attribuées aux employés clés, membres de la direction et administrateurs pour l'acquisition d'actions de Vision New Look, fait partie des charges de rémunération du personnel. Ces options sur actions sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'attribution selon le modèle d'évaluation Black-Scholes.

La juste valeur des options, déterminée à la date d'attribution, est comptabilisée en charges sur la période d'acquisition des droits, selon l'estimation par la société du nombre d'options dont les droits seront éventuellement acquis, et un montant correspondant aux charges est comptabilisé au surplus d'apport. À la fin de chaque période de présentation, la société révisé son estimation du nombre d'options dont l'acquisition des droits est prévue. Le cas échéant, toute incidence de la révision des estimations initiales est comptabilisée au bénéfice de façon à ce que les charges cumulatives reflètent les estimations révisées, un ajustement correspondant étant apporté au surplus d'apport. Le bénéfice et le surplus d'apport sont ajustés lorsque des options sont annulées durant une

# Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 décembre 2019 et le 29 décembre 2018  
En milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action

période d'acquisition des droits. Les soldes au surplus d'apport sont virés au capital-actions lorsque les options sont exercées. Le produit de l'exercice d'options est crédité au capital-actions.

## 2.13 Conversion de devises

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens lesquels correspondent également à la monnaie fonctionnelle. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les actifs non monétaires sont convertis aux taux en vigueur à la date des transactions. Les charges courantes libellées en devises sont converties aux taux en vigueur à la date des transactions. Les gains et les pertes de change sont compris dans le bénéfice.

## 2.14 Bénéfice net par action

Le bénéfice net de base par action pour une période est calculé en divisant le bénéfice net attribué aux actionnaires de Vision New Look par le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A en circulation au cours de cette période.

Le bénéfice net dilué par action pour une période est calculé en supposant que toutes les options sur actions dilutives sont exercées et que le produit de l'exercice de ces options sert à racheter des actions au cours du marché moyen de la période. Les options hors du cours d'une période, c'est-à-dire les options comportant un prix d'exercice plus élevé que le cours du marché moyen pour la période, ne sont pas comprises dans le calcul du bénéfice dilué par action.

## 2.15 Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés comme suit:

|  | Niveau hiérarchique de la juste valeur <sup>(h)</sup> |
|--|---|
| À la juste valeur par le biais du bénéfice net                       |   |
| Swaps de taux d'intérêt <sup>(a)</sup>                               | 2   |
| Contrat de change <sup>(b)</sup>                                     | 2   |
| Autres investissements <sup>(c)</sup>                                | 3   |
| Au coût amorti   |   |
| Trésorerie   |   |
| Comptes clients <sup>(d)</sup>                                       |   |
| À recevoir des coentreprises et entreprises associées <sup>(d)</sup> |   |
| Prêts et avances <sup>(e)</sup>                                      | 2   |
| Comptes fournisseurs <sup>(f)</sup>                                  |   |
| Prêts et avances de parties liées                                    |   |
| Dépôts de clients <sup>(f)</sup>                                     |   |
| Dettes à long terme <sup>(g)</sup>                                   | 2   |

- a) La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est actuellement comptabilisée à titre d'autre passif à long terme et la variation de la juste valeur est comptabilisée dans les frais financiers. La juste valeur est établie par l'institution bancaire émettant le swap.
- b) La juste valeur des contrats de change est comptabilisée soit avec les débiteurs, soit avec les créditeurs, selon les conditions du marché, et la variation de la juste valeur est comptabilisée avec les autres frais d'exploitation. La juste valeur est déterminée par l'institution bancaire émettant les contrats.
- c) La juste valeur des autres investissements est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs.
- d) Le coût amorti des comptes clients, moins toute provision pour créances douteuses, reflète leur juste valeur initiale. La juste valeur initiale est déterminée sans actualisation.
- e) Les prêts et avances à long terme sont initialement évalués à leur juste valeur plus les frais de transactions. Par la suite, ils sont évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, moins une provision pour perte de valeur le cas échéant. La juste valeur initiale est déterminée à l'aide d'actualisation.

# Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 décembre 2019 et le 29 décembre 2018  
En milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action

- f) De façon pratique, le coût amorti des comptes fournisseurs, des autres crédateurs et des dépôts de clients reflète leur juste valeur initiale. La juste valeur initiale est déterminée sans actualisation.
- g) La dette à long terme est initialement évaluée à sa juste valeur moins les frais de transactions. Elle est ensuite évaluée au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La juste valeur initiale est déterminée à l'aide d'actualisation.
- h) Les niveaux hiérarchiques de la juste valeur sont : 1 - cours non ajusté sur des marchés actifs; 2 - prix basés sur des données du marché observables, directement ou indirectement; 3 - prix basés sur des données non observables.

## 2.16 Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Le coût comprend le prix d'achat, les droits de douane et le transport. Les rabais commerciaux, remises et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer le coût. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, moins les frais de ventes applicables.

## 2.17 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur. Lorsque les immobilisations corporelles sont acquises lors d'un regroupement d'entreprises, le coût correspond à la juste valeur en date de l'acquisition. Le coût diminué de la valeur résiduelle des immobilisations corporelles est amorti sur la durée d'utilité estimée. Le tableau suivant présente la méthode ainsi que les durées maximales utilisées :

|                                     | Méthode  | Période   |
|-------------------------------------|----------|---|
| Matériel informatique               | Linéaire | 5 ans   |
| Matériel d'optique                  | Linéaire | 10 à 15 ans   |
| Autre matériel, outils et enseignes | Linéaire | 4 à 10 ans  |
| Aménagement des locaux loués        | Linéaire | Durée du bail y compris les périodes de renouvellement, maximum de 10 ans |
| Bâtiment                            |          |   |
| Structure principale                | Linéaire | 40 ans  |
| Autres composantes                  | Linéaire | 7 à 13 ans  |
| Terrain                             |          | Non amorti  |

Les méthodes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont révisées annuellement.

Les gains et les pertes sur la cession d'immobilisations corporelles correspondent à la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable des actifs et sont comptabilisés au bénéfice. Toute radiation ou perte sur cession est comprise dans la charge d'amortissement et perte de valeur des immobilisations dans les états du bénéfice net et du résultat global.

## 2.18 Goodwill

Le goodwill représente les avantages économiques futurs résultant des actifs nets acquis lors d'un regroupement d'entreprises qui ne sont pas identifiés individuellement et comptabilisés séparément. Le goodwill n'est pas amorti. Il est comptabilisé au coût diminué des pertes de valeur cumulées. Le goodwill est assujéti au test de dépréciation décrit ci-dessous.

## 2.19 Autres actifs incorporels

Les autres actifs incorporels comprennent les noms commerciaux, les logiciels d'application, les baux acquis dans des conditions favorables, les relations clients, les ententes contractuelles (y compris les engagements de non-concurrence). À l'exception des noms commerciaux ayant une durée d'utilité indéterminée décrits ci-après, ils sont comptabilisés au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur. Lorsqu'un actif incorporel est acquis lors d'un regroupement d'entreprises, le coût correspond à la juste valeur à la date d'acquisition. La valeur attribuée à un actif incorporel amortissable est amortie linéairement sur la durée estimée des avantages attendus de cet actif, soit: a) dans le cas d'un bail, sa durée; b) 5 à 10 ans pour un logiciel d'application; c) de 5 à 20 ans pour les relations clients; d) dans le cas d'une entente contractuelle, sa durée; et e) de 5 à 15 ans pour les noms commerciaux

# Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 décembre 2019 et le 29 décembre 2018  
En milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action

amortissables. La valeur résiduelle, les méthodes d'amortissement ainsi que les durées d'utilité sont révisées au moins une fois par année. De plus, les autres actifs incorporels sont sujets au test de dépréciation décrit ci-dessous.

## Noms commerciaux ayant une durée d'utilité indéterminée

Les noms commerciaux ayant une durée d'utilité indéterminée sont comptabilisés au coût et ne sont pas amortis. Ils sont sujets à un test de dépréciation décrit ci-dessous. La direction considère que les noms commerciaux reconnus sont étroitement liés aux divisions et opérations bien établies du groupe et, de ce fait, ont une durée d'utilité indéterminée. La durée d'utilité est réexaminée à chaque période pour déterminer si les événements et circonstances continuent de justifier l'appréciation de la durée d'utilité indéterminée.

## 2.20 Dépréciation d'actifs non financiers

À la fin de chaque période de présentation, le groupe révisé la valeur comptable de ses immobilisations corporelles et autres actifs incorporels, excluant les noms commerciaux ayant une durée d'utilité indéterminée, afin de déterminer s'il y a une indication d'une perte de valeur. Si tel est le cas, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer l'étendue de la perte de valeur, s'il y a lieu. Lorsqu'il est impossible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif particulier, la société estime la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient. Une unité génératrice de trésorerie est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génèrent des flux de trésorerie indépendants.

Les noms commerciaux ayant une durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation annuellement ou plus fréquemment si des faits nouveaux indiquent que la valeur de l'actif a diminué.

Aux fins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est attribué aux unités génératrices de trésorerie qui devraient bénéficier de la synergie engendrée par le regroupement et qui représentent au sein de la société le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi par la direction. La direction a établi que ce niveau correspond aux bannières sous lesquelles les magasins sont exploités. Ces groupes d'unités génératrices de trésorerie font l'objet d'un test de dépréciation annuellement, ou plus souvent si le goodwill présente des indications de perte de valeur.

Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif dépasse la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés en utilisant un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'évaluation actuelle du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif.

Une perte de valeur d'une unité génératrice de trésorerie réduit d'abord la valeur comptable du goodwill à néant et ensuite, au prorata, la valeur comptable des autres actifs de l'unité génératrice de trésorerie. Sauf pour le goodwill, tous les actifs sont réévalués ultérieurement pour voir s'il y a indication d'une reprise de perte de valeur comptabilisée antérieurement. Une perte de valeur peut être reprise si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie excède la valeur comptable. Voir les notes 12 et 13 pour les tests de dépréciation du nom commercial et du goodwill.

## 2.21 Rémunération du personnel

Les créditeurs, frais courus et provisions comprennent les salaires et avantages courus, comme les vacances, lesquels sont évalués à la valeur non actualisée que le groupe s'attend à verser.

## 2.22 Provisions

Une provision reflète une obligation actuelle découlant d'un événement passé dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision est comptabilisée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources économiques survienne et que les montants connexes peuvent être estimés de façon fiable. Une obligation actuelle résulte d'une obligation juridique ou d'une obligation implicite découlant d'événements passés comme, par exemple, les garanties accordées sur les marchandises. Les provisions sont évaluées selon les dépenses estimées nécessaires pour honorer l'obligation actuelle, en fonction des éléments probants les plus fiables à la date de présentation de l'information. L'actualisation n'est pas prise en considération lorsque son incidence n'est pas significative.

Toutes les provisions sont revues à chaque date de présentation et ajustées pour refléter la meilleure estimation actuelle. Voir les détails à la note 14.

# Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 décembre 2019 et le 29 décembre 2018  
En milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action

## 2.23 Impôts

La charge d'impôt comptabilisée au bénéfice net correspond à la somme des impôts exigibles et des impôts différés.

Les passifs ou les actifs d'impôts exigibles comprennent les montants à payer aux autorités fiscales ou à recouvrer auprès de celles-ci pour la période en cours et les périodes antérieures et qui n'ont pas été réglés en date du bilan. L'impôt exigible est calculé sur le revenu imposable, lequel diffère du bénéfice aux états financiers. Le calcul de l'impôt exigible est fondé sur les taux d'impôt et les lois fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date du bilan.

Les actifs et les passifs d'impôts différés sont déterminés en fonction des différences temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et passifs, de même qu'en fonction des pertes fiscales reportées en avant et des crédits d'impôts différés. Toutefois, l'impôt différé n'est pas comptabilisé lors de la comptabilisation initiale du goodwill ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif, à moins que la transaction y donnant lieu ne soit un regroupement d'entreprises ou qu'elle ait une incidence sur le bénéfice imposable ou comptable. Les actifs et les passifs d'impôts différés sont calculés, sans actualisation, aux taux d'impôt prévus pour la période où l'actif sera réalisé ou le passif réglé, selon les taux d'impôt et les lois fiscales adoptés ou quasi adoptés en date du bilan. L'incidence d'une variation du taux d'impôt sur les actifs et les passifs d'impôts différés est comptabilisée au bénéfice de la période où la variation a lieu.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que la différence temporaire déductible sous-jacente, la perte fiscale ou le crédit d'impôt soit utilisé pour diminuer des impôts futurs. Les passifs d'impôts différés sont toujours comptabilisés en entier.

Les actifs et les passifs d'impôts différés d'une entité du groupe sont compensés seulement lorsque l'entité a le droit et l'intention de compenser les actifs et les passifs d'impôts exigibles découlant de la même autorité fiscale.

## 2.24 Capitaux propres

La valeur comptable des actions ordinaires de catégorie A représente les montants reçus lors de l'émission de ces actions et les montants transférés du surplus d'apport au moment de l'exercice d'options. Les frais d'émission d'actions sont déduits de leur valeur comptable.

Le surplus d'apport comprend l'escompte sur le rachat d'actions ainsi que les montants correspondant aux charges de rémunération à base d'actions comptabilisées antérieurement, après les montants transférés au capital-actions lors de l'exercice d'options.

Les bénéfices non distribués comprennent l'ensemble des bénéfices ou pertes de la période considérée et des périodes précédentes qui n'ont pas été distribués.

## 2.25 Jugements critiques lors de l'application des méthodes comptables

La direction a émis les jugements critiques suivants, séparément de ceux concernant les estimations, dans l'application des méthodes comptables du groupe qui ont l'incidence la plus significative sur les états financiers.

*Attribution du goodwill à des bannières spécifiques.* Tel qu'il est mentionné à la note 2.20, aux fins des tests de dépréciation, le goodwill doit être attribué aux unités génératrices de trésorerie qui devraient bénéficier de la synergie engendrée par le regroupement d'entreprises. Aux termes de cette exigence, la direction a établi que le niveau le plus représentatif d'unités génératrices de trésorerie est celui des bannières, tout en reconnaissant que le groupe au complet bénéficie aussi des synergies provenant de toute acquisition d'entreprise. La position de la direction pourrait entraîner une dépréciation du goodwill d'une bannière alors que les montants recouvrables des autres bannières excéderaient cette dépréciation.

*Position concernant la durée d'utilité indéterminée des noms commerciaux.* La position de la direction voulant que la durée d'utilité des noms commerciaux Lunetterie New Look, Vogue Optical, Greiche & Scaff, Iris et certains autres soit indéterminée et, par conséquent, non amortie est expliquée à la note 2.19.

*Consolidation d'entités sans en détenir d'actions.* La société consolide les activités, les actifs et les passifs des sociétés dont elle ne détient pas d'action. La direction a établi qu'en vertu des ententes avec ces entités, la société peut obtenir des rendements variables liés à son implication et à la capacité d'user de son pouvoir pour influencer le montant de ces rendements.

# Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 décembre 2019 et le 29 décembre 2018  
En milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action

*Position concernant les indicateurs de perte de valeur.* Le fait de déterminer si des faits et circonstances indiquent une perte de valeur ou une reprise de perte de valeur est un processus subjectif impliquant le jugement et un certain nombre d'estimations et d'hypothèses dans de nombreux cas. La direction a actuellement déterminé que la contribution des magasins ou de certains groupes de magasins constitue la meilleure indication d'une perte de valeur.

## 2.26 Incertitude relative aux estimations

Les hypothèses concernant l'avenir et les autres sources importantes d'incertitude relative aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner des ajustements significatifs à la valeur comptable des actifs et des passifs au cours du prochain exercice sont les suivantes:

*Durée d'utilité des immobilisations corporelles.* L'estimation de la durée d'utilité des immobilisations corporelles se fonde sur l'expérience historique, sur les hypothèses concernant la désuétude engendrée par les nouvelles technologies ainsi que sur les objectifs de la société d'utiliser de l'équipement à la fine pointe et de présenter des magasins modernes. La note 2.17 indique l'estimation actuelle de la durée d'utilité.

*Durée d'utilité des actifs incorporels.* L'estimation de la durée d'utilité des logiciels d'application est fondée sur l'expérience historique, les services annuels de mise à jour et de maintenance, ainsi que la réputation du fournisseur. L'estimation de la durée d'utilité des relations clients est fondée sur l'analyse des ventes antérieures du vendeur et la capacité estimée de la société d'atteindre ces clients. L'estimation de la durée d'utilité des contrats, tels les engagements de non-concurrence, est fondée sur la durée de ces contacts. La note 2.19 indique l'estimation actuelle de la durée d'utilité.

*Acquisitions d'entreprises.* Lors de la comptabilisation initiale, les actifs et les passifs d'une entreprise acquise sont inclus dans le bilan à leur juste valeur. Pour évaluer la juste valeur, la direction utilise des estimations des flux de trésorerie futurs et des taux d'actualisation, lesquels sont fondés sur des hypothèses concernant le comportement des intervenants du marché.

*Provisions.* Les provisions courantes sont liées aux garanties de produits, à la cessation de baux, aux contrats déficitaires, à la fermeture de magasins et à la restructuration. Les montants ont été estimés sur la base de données historiques et de l'expérience antérieure. Se reporter à la note 14 pour plus de détails.

*Hypothèses dans l'application de la méthode Black-Scholes pour déterminer la rémunération à base d'actions liée aux options attribuées.* La méthode Black-Scholes nécessite la formulation d'hypothèses à l'égard de valeurs prévues telles que : la durée des options, le pourcentage d'options qui ne seront pas exercées, la volatilité des actions de Vision New Look ainsi que les dividendes. Ces valeurs sont basées sur l'information détenue par la direction au moment où les options sont attribuées. Elle comprend l'expérience historique, la performance financière de la société, les plans de développement de la société ainsi que l'environnement économique.

*Dépréciation d'actifs.* Les tests de dépréciation d'actifs décrits à la note 2.20 requièrent l'évaluation de la valeur recouvrable de certains actifs. À cette fin, la direction doit émettre des hypothèses telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs provenant de l'utilisation d'actifs. Dans ces circonstances, les données historiques et les plans de développements sont les sources principales d'information.

*Provision pour désuétude sur les stocks.* La société estime une provision pour désuétude basée sur la capacité de vendre les stocks et l'expérience historique.

*Impôts.* Le calcul de la charge d'impôts et, par conséquent des actifs ou des passifs d'impôts différés, requiert la détermination de facteurs tels que la déductibilité des dépenses, les restrictions de déductibilité le cas échéant, le taux d'amortissement s'il y a lieu, et la possibilité d'utiliser des pertes fiscales reportées en avant en fonction de la capacité de l'entité de générer des revenus imposables dans les années à venir. Pour ces calculs, la direction exerce des jugements en faisant des interprétations et en se basant sur l'expérience passée ainsi que sur les services de fiscalistes. L'incidence d'avis de cotisations qui diffèreraient des calculs d'une entité pourrait être importante.



# Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 décembre 2019 et le 29 décembre 2018  
En milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action

## 2.27 Modifications de méthodes comptables importantes

### IFRS 9, Instruments financiers

IFRS 9, *Instruments financiers* remplace IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. La nouvelle norme introduit des changements aux dispositions précédentes d'IAS 39 sur le classement et l'évaluation des actifs financiers et instaure un nouveau modèle de « pertes de crédits attendues » pour la dépréciation des actifs financiers. Lors de l'application d'IFRS 9, le groupe a appliqué l'allègement transitoire et a choisi de ne pas retraiter les périodes antérieures.

Un actif financier est évalué au coût amorti lorsqu'il rencontre les deux conditions suivantes et n'est pas désigné comme étant évalué à la juste valeur :

- Il fait partie d'un modèle d'affaires dont l'objectif est de détenir des actifs et percevoir des flux de trésorerie contractuels; et
- Les conditions contractuelles des actifs financiers génèrent à des dates spécifiées des flux de trésorerie qui sont uniquement des versements de capital et intérêts.

Les passifs financiers sont évalués au coût amorti, à moins qu'ils doivent être évalués à la juste valeur par le biais du bénéfice net (à l'instar des dérivés) ou si le groupe choisi de les évaluer à la juste valeur par le biais du bénéfice net.

Le tableau suivant résume les changements de classement.

|  | Classement initial selon IAS 39           | Nouveau classement selon IFRS 9           |
|--|---|---|
| Trésorerie   | Prêts et créances                         | Coût amorti                               |
| Comptes clients                                      | Prêts et créances                         | Coût amorti                               |
| À recevoir des coentreprises                         | Prêts et créances                         | Coût amorti                               |
| À recevoir des entreprises associées                 | Prêts et créances                         | Coût amorti                               |
| Prêts et avances                                     | Prêts et créances                         | Coût amorti                               |
| Autres investissements                               | -   | Juste valeur par le biais du bénéfice net |
| Dépôts de clients                                    | Coût amorti                               | Coût amorti                               |
| Comptes fournisseurs                                 | Coût amorti                               | Coût amorti                               |
| Prêts et avances de parties liées                    | Coût amorti                               | Coût amorti                               |
| Dividendes à payer                                   | Coût amorti                               | Coût amorti                               |
| Dette à long terme incluant la portion à court terme | Coût amorti                               | Coût amorti                               |
| Contrats de change                                   | Juste valeur par le biais du bénéfice net | Juste valeur par le biais du bénéfice net |
| Swap de taux d'intérêt                               | Juste valeur par le biais du bénéfice net | Juste valeur par le biais du bénéfice net |

Suite à la transition vers IFRS 9, le groupe utilise prospectivement un modèle de pertes de crédit attendues pour la dépréciation des actifs financiers en remplacement de l'approche précédente basée sur des événements de pertes de crédit. Le groupe évalue maintenant les provisions pour pertes de crédit liés aux comptes clients et aux sommes à recevoir des coentreprises et entreprises associées à un montant égal aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument financier. Les provisions pour pertes liées aux prêts et avances seront généralement mesurées à un montant égal aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir.

Les nouvelles exigences de classement, d'évaluation et de dépréciation des actifs financiers n'ont eu aucune incidence sur les états financiers consolidés groupe.

IFRS 9 introduit une nouvelle façon de comptabiliser les modifications aux passifs financiers, ce qui exige du groupe de comptabiliser au bénéfice tout ajustement au coût amorti d'un passif financier découlant d'une modification ou d'un échange, à la date de cette modification ou échange, peu importe que les changements soient substantiels et résultent en une décomptabilisation. Précédemment, la société a effectué des modifications aux termes de crédit de la dette long terme, sans donner lieu à une décomptabilisation de dettes. Toutefois, la transition à IFRS 9 a engendré une augmentation de 1,1 million \$ de la valeur comptable de la dette à long terme, une diminution de 0,3 million \$ du passif d'impôts différés et d'une diminution de 0,8 million \$ du solde d'ouverture des bénéfices non distribués de l'exercice 2019. Par conséquent, l'information présentée pour 2018 ne reflète généralement pas les exigences de IFRS 9 mais celles d'IAS 39.



# Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 décembre 2019 et le 29 décembre 2018  
En milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action

## *IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*

IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, et la publication de Clarification d'IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* remplacent IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, IAS 11, *Contrats de construction*, et plusieurs autres interprétations liées à ces sujets. La nouvelle norme a été appliquée de façon rétrospective sans retraitement avec l'effet cumulatif de l'application initiale comptabilisé au solde d'ouverture des bénéfices non répartis de l'exercice 2019.

La transition vers IFRS 15 n'a pas nécessité d'ajustement au solde d'ouverture des bénéfices non distribués au 29 décembre 2018.

## **2.28 IFRS publiées mais non encore en vigueur**

Au moment d'autoriser les présents états financiers, certaines nouvelles normes, interprétations et modifications de normes existantes ont été publiées par l'IASB, mais elles ne sont pas encore en vigueur et le groupe ne les a pas adoptées de façon anticipée. De l'information sur les normes pouvant avoir une influence sur les états financiers du groupe est fournie ci-dessous.

La direction prévoit adopter toutes les prises de position pertinentes pour les méthodes comptables du groupe dans la première période suivant la date d'entrée en vigueur de la prise de position. Les nouvelles normes, interprétations et modifications ni adoptées, ni mentionnées ci-dessous ne devraient pas avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la société.

### *IFRS 16, Contrats de location*

L'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location*, pour remplacer l'IAS 17 et les interprétations s'y rapportant, ce qui représente l'achèvement d'un projet à long terme concernant la comptabilisation des contrats de location. IFRS 16 impose aux preneurs de comptabiliser tous les contrats de location au bilan en comptabilisant un droit d'utilisation et une obligation locative. Une exemption est permise pour les contrats de location à court terme et pour les contrats de location pour lesquels l'actif sous-jacent a une faible valeur. La nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Dans le cas de Vision New Look, étant donné que la fin de son exercice est le dernier samedi du mois de décembre, cette nouvelle norme deviendra obligatoire pour l'exercice financier de 2020.

A ce jour, le groupe a évalué les exigences d'IFRS 16 et a pris la décision d'utiliser la «méthode de transition avec ajustement cumulatif». Selon cette méthode de transition choisie, les informations comparatives ne sont pas retraitées. Sur la base de l'évaluation entreprise à ce jour, le groupe estime qu'il comptabilisera un passif locatif supplémentaire d'environ 128,7 millions \$ et des droits d'utilisation de 127,4 millions \$ au 28 décembre 2019. Le montant du passif locatif est supérieur au montant des engagements de location simple, présenté dans la note 25, principalement en raison des options de prolongation dont l'exercice est raisonnablement certain. Les loyers précédemment comptabilisés en charges d'exploitation, principalement en tant que frais d'occupation, seront passés en charge par le biais de l'amortissement des droits d'utilisation et d'une charge financière reflétant l'amortissement de l'escompte sur les obligations locatives. Le groupe est en phase finale de validation des montants de l'impact de la nouvelle norme sur ses bilans consolidés, qui seront divulgués dans les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités du premier trimestre de l'exercice 2020. Par conséquent, il pourrait y avoir des changements dans les montants indiqués ci-dessus. IFRS 16 affectera la présentation des flux de trésorerie liés aux contrats de location mais n'aura aucune incidence sur la trésorerie transférée entre les parties aux contrats de location.

# Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 décembre 2019 et le 29 décembre 2018  
En milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action

## 3. COMPOSANTES SOUS-JACENTES DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

|  | 2019           | 2018          |
|--|----------------|---------------|
|  | \$             | \$            |
| <b>3.1 Rémunération du personnel</b>   |                |               |
| Salaires et charges sociales   | 100 798        | 98 006        |
| Rémunération à base d'actions  | 731            | 1 052         |
|  | <b>101 529</b> | <b>99 058</b> |
| <b>3.2 Montants inclus dans les autres frais d'exploitation</b>  |                |               |
| Frais liés aux acquisitions  | 1 748          | 1 398         |
| <b>3.3 Amortissements et perte sur la cession d'actifs</b>   |                |               |
| Amortissement des immobilisations corporelles, après amortissement des crédits d'impôts différés pour investissement | 10 503         | 12 038        |
| Amortissement des autres actifs incorporels  | 7 117          | 7 504         |
| Perte de valeur et perte sur la cession d'actifs à long terme  | 379            | 436           |
|  | <b>17 999</b>  | <b>19 978</b> |

## 4. FRAIS FINANCIERS, APRÈS REVENUS D'INTÉRÊTS

|   | 2019         | 2018         |
|---|--------------|--------------|
|   | \$           | \$           |
| Intérêts sur la dette à long terme                          | 7 787        | 8 677        |
| Amortissement des frais différés liés à l'émission de dette | 316          | 860          |
| Variation de la juste valeur du swap de taux d'intérêt      | 583          | 9            |
| Autres frais financiers                                     | 468          | 469          |
| Frais financiers  | 9 154        | 10 015       |
| Revenus d'intérêts  | 435          | 295          |
| <b>Frais financiers, après revenus d'intérêts</b>           | <b>8 719</b> | <b>9 720</b> |

## 5. BÉNÉFICE NET PAR ACTION

|   | 2019       | 2018       |
|---|------------|------------|
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires de Vision New Look                                    | 18 754 \$  | 14 193 \$  |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé dans le calcul du bénéfice de base par action | 15 615 332 | 15 523 770 |
| Effet dilutif des options sur actions   | 30 548     | 93 710     |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé dans le calcul du bénéfice dilué par action   | 15 645 880 | 15 617 480 |
| Bénéfice net par action   |            |            |
| De base   | 1,20 \$    | 0,91 \$    |
| Dilué   | 1,20 \$    | 0,91 \$    |
| Options hors du cours pour l'achat d'actions de Vision New Look pour l'exercice <sup>(a)</sup>  | 159 000    | 106 000    |

# Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 décembre 2019 et le 29 décembre 2018  
En milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action

- a) Les options hors du cours pour l'achat d'actions de Vision New Look au cours d'une période sont des options comportant un prix d'exercice plus élevé que le cours du marché de ces actions au cours de la même période. Ces actions ne sont pas comprises dans le calcul du bénéfice dilué par action.

## 6. COMPOSANTES SOUS-JACENTES DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

Les variations des éléments du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation se détaillent comme suit :

|  | 2019           | 2018           |
|--|----------------|----------------|
|  | \$             | \$             |
| Débiteurs                              | (487)          | (1 553)        |
| Stocks                                 | (3 823)        | (474)          |
| Frais payés d'avance                   | 621            | (1 977)        |
| Créditeurs, frais courus et provisions | 930            | (2 773)        |
| <b>Diminution de la trésorerie</b>     | <b>(2 759)</b> | <b>(6 777)</b> |

## 7. ACQUISITIONS D'ENTREPRISES

Le groupe a fait l'acquisition de dix magasins d'optique de détail en 2019. Les acquisitions ont été faites en vue de renforcer la position du groupe dans l'industrie de l'optique au Canada. La répartition des prix d'achat combinés au 28 décembre 2019 est la suivante:

|   | 2019         |
|---|--------------|
|   | \$           |
| <b>Montants comptabilisés pour les actifs identifiables</b>   |              |
| Actifs à court terme  | 1 097        |
| Passifs à court terme   | (418)        |
| Immobilisations corporelles   | 1 373        |
| Autres actifs incorporels   | 3 308        |
| Passifs à long terme  | (150)        |
| <b>Actifs nets identifiables</b>  | <b>5 210</b> |
| <b>Goodwill(a)</b>  | <b>2 505</b> |
| <b>Total des actifs nets acquis</b>   | <b>7 715</b> |
| Paiement en trésorerie  | 5 427        |
| Soldes à payer  | 982          |
| Participation ne donnant pas le contrôle  | 1 319        |
| Juste valeur d'une participation précédemment détenue dans des entités mesurées selon la méthode de mise en équivalence | (13)         |
| <b>Contrepartie totale</b>  | <b>7 715</b> |

- a) Le goodwill est attribué au personnel, à l'emplacement des magasins, aux relations avec les optométristes, au savoir-faire et aux synergies attendues du regroupement d'activités des entreprises acquises avec celles du groupe. La direction estime qu'un montant de 2,4 millions \$ du goodwill est amortissable aux fins fiscales.

La contrepartie payée en trésorerie a été financée par les facilités de crédit.

## 8. AUTRES INVESTISSEMENTS

Le 8 mai 2019, le Groupe a conclu une entente stratégique avec Topology Eyewear, un chef de file pour les lunettes sur mesure basé à San Francisco, moyennant à un investissement de 4,1 millions \$ (3,0 millions \$ US) dans un billet à ordre convertible

# Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 décembre 2019 et le 29 décembre 2018  
En milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action

portant un intérêt annuel de 3 %. Le 2 décembre 2019, un montant additionnel de 3,6 millions \$ (2,7 millions \$ US) a été investi selon les mêmes modalités. Le billet à ordre a été modifié pour inclure le montant total investi et est évalué à la juste valeur par le biais du bénéfice net.

## 9. DÉBITEURS

|                                      | 2019          | 2018         |
|--------------------------------------|---------------|--------------|
|                                      | \$            | \$           |
| Comptes clients et autres débiteurs  | 8 065         | 6 809        |
| Taxes de vente                       | 2 492         | 2 549        |
| À recevoir des coentreprises         | 97            | 111          |
| À recevoir des entreprises associées | 30            | —            |
|                                      | <b>10 684</b> | <b>9 469</b> |

## 10. PRÊTS ET AVANCES

|   | 2019          | 2018          |
|---|---------------|---------------|
|   | \$            | \$            |
| Prêts à une société liée à un cadre dirigeant, intérêt de 5 %, remboursable du 31 juillet 2020 au 14 mai 2022, garantis par des actions de Vision New Look d'une valeur approximative de 3,4 millions \$. | 1 661         | 1 180         |
| Avances à des coentreprises et entreprises associées, portant intérêt de 3 % à 5 % sans modalité de remboursement précise   | 3 592         | 4 505         |
| Avances à des coentreprises et entreprises associées portant intérêt de 3 % à 5 %, remboursable sur une période de 5 ans  | 2 107         | 2 471         |
| Avances à des coentreprises et entreprises associées, sans intérêt et sans modalité de remboursement précise  | 1 283         | 1 552         |
| Avance à des actionnaires, portant intérêt à 1,89 %, remboursable sur une période de 5 ans  | 159           | 159           |
| Prêts à divers professionnels, portant intérêt de 4 % à 6,5 %, remboursables sur une période de 5 ans   | 611           | 172           |
| Prêts à divers professionnels, sans intérêt, remboursables sur une période de 5 ans   | 1 109         | 1 232         |
|   | <b>10 522</b> | <b>11 271</b> |
| Montants exigibles à moins d'un an  | 6 292         | 7 353         |
|   | <b>4 230</b>  | <b>3 918</b>  |

# Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 décembre 2019 et le 29 décembre 2018  
En milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action

## 11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

|   | Terrain      | Bâtiments    | Aménagement<br>des locaux<br>loués | Matériel<br>informatique | Matériel<br>d'optique | Autre<br>matériel,<br>outils et<br>enseignes | Dépôts pour<br>acquisition de<br>matériel | Total         |
|---|--------------|--------------|------------------------------------|--------------------------|-----------------------|--|---|---------------|
|   | \$           | \$           | \$                                 | \$                       | \$                    | \$   | \$  | \$            |
| <b>Valeur comptable brute</b>                         |              |              |                                    |                          |                       |  |   |               |
| Solde au 29 décembre 2018                             | 1 702        | 4 793        | 48 446                             | 5 542                    | 16 789                | 50 428                                       | 263                                       | 127 963       |
| Reclassement  | —            | —            | 97                                 | 3                        | —                     | 152  | (252)                                     | —             |
| Acquisitions par regroupement<br>d'entreprises        | —            | —            | 741                                | 1                        | 369                   | 262  | —   | 1 373         |
| Autres acquisitions                                   | —            | 11           | 3 312                              | 486                      | 4 485                 | 2 984  | 128                                       | 11 406        |
| Cessions  | —            | —            | (1 182)                            | (98)                     | (163)                 | (5 774)                                      | —   | (7 217)       |
| Solde au 28 décembre 2019                             | 1 702        | 4 804        | 51 414                             | 5 934                    | 21 480                | 48 052                                       | 139                                       | 133 525       |
| <b>Amortissement cumulé</b>                           |              |              |                                    |                          |                       |  |   |               |
| Solde au 29 décembre 2018                             | —            | 1 159        | 28 644                             | 4 046                    | 5 878                 | 36 488                                       | —   | 76 215        |
| Amortissement   | —            | 242          | 4 295                              | 595                      | 1 941                 | 3 590  | —   | 10 663        |
| Perte de valeur                                       | —            | —            | 235                                | —                        | —                     | —  | —   | 235           |
| Cessions  | —            | —            | (1 154)                            | (95)                     | (101)                 | (5 723)                                      | —   | (7 073)       |
| Solde au 28 décembre 2019                             | —            | 1 401        | 32 020                             | 4 546                    | 7 718                 | 34 355                                       | —   | 80 040        |
| <b>Valeur comptable nette au<br/>28 décembre 2019</b> | <b>1 702</b> | <b>3 403</b> | <b>19 394</b>                      | <b>1 388</b>             | <b>13 762</b>         | <b>13 697</b>                                | <b>139</b>                                | <b>53 485</b> |
| Actifs loués inclus dans la<br>valeur comptable nette | —            | —            | —                                  | —                        | —                     | 22   | —   | 22            |

# Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 décembre 2019 et le 29 décembre 2018  
En milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action

|   | Terrain      | Bâtiments    | Aménagement<br>des locaux<br>loués | Matériel<br>informatique | Matériel<br>d'optique | Autre<br>matériel,<br>outils et<br>enseignes | Dépôt pour<br>acquisition de<br>matériel | Total         |
|---|--------------|--------------|------------------------------------|--------------------------|-----------------------|--|--|---------------|
|   | \$           | \$           | \$                                 | \$                       | \$                    | \$   | \$                                       | \$            |
| <b>Valeur comptable brute</b>                         |              |              |                                    |                          |                       |  |  |               |
| Solde au 30 décembre 2017                             | 1 702        | 4 740        | 44 833                             | 4 512                    | 15 137                | 48 583                                       | 467                                      | 119 974       |
| Reclassement  | —            | —            | 130                                | 23                       | 286                   | (41)   | (316)                                    | 82            |
| Acquisitions par<br>regroupements d'entreprises       | —            | —            | (103)                              | —                        | 66                    | —  | —  | (37)          |
| Autres acquisitions                                   | —            | 53           | 3 943                              | 1 013                    | 1 405                 | 2 234  | 112                                      | 8 760         |
| Cessions  | —            | —            | (357)                              | (6)                      | (105)                 | (348)  | —  | (816)         |
| Solde au 29 décembre 2018                             | 1 702        | 4 793        | 48 446                             | 5 542                    | 16 789                | 50 428                                       | 263                                      | 127 963       |
| <b>Amortissement cumulé</b>                           |              |              |                                    |                          |                       |  |  |               |
| Solde au 30 décembre 2017                             | —            | 909          | 24 218                             | 3 199                    | 4 062                 | 32 142                                       | —  | 64 530        |
| Reclassement  | —            | —            | —                                  | 6                        | 19                    | 121  | —  | 146           |
| Amortissement   | —            | 250          | 4 612                              | 845                      | 1 842                 | 4 521  | —  | 12 070        |
| Perte de valeur                                       | —            | —            | 108                                | —                        | —                     | —  | —  | 108           |
| Cessions  | —            | —            | (294)                              | (4)                      | (45)                  | (296)  | —  | (639)         |
| Solde au 29 décembre 2018                             | —            | 1 159        | 28 644                             | 4 046                    | 5 878                 | 36 488                                       | —  | 76 215        |
| <b>Valeur comptable nette au<br/>29 décembre 2018</b> | <b>1 702</b> | <b>3 634</b> | <b>19 802</b>                      | <b>1 496</b>             | <b>10 911</b>         | <b>13 940</b>                                | <b>263</b>                               | <b>51 748</b> |
| Actifs loués inclus dans la<br>valeur comptable nette | —            | —            | —                                  | —                        | —                     | 35   | —  | 35            |

## 12. GOODWILL

La variation de la valeur comptable du goodwill découle des acquisitions d'entreprises suivantes :

|  | 2019           | 2018           |
|--|----------------|----------------|
|  | \$             | \$             |
| Solde au 29 décembre 2018                                  | 109 952        | 114 575        |
| Acquis lors de regroupements d'entreprises                 | 2 505          | —              |
| Ajustements liés à des regroupements de l'année précédente | —              | (4 623)        |
| <b>Solde au 28 décembre 2019</b>                           | <b>112 457</b> | <b>109 952</b> |

# Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 décembre 2019 et le 29 décembre 2018  
En milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action

## Test de dépréciation du goodwill

Le goodwill a été soumis à un test de dépréciation au 28 décembre 2019 et au 29 décembre 2018. Aux fins des tests de dépréciation annuels, le goodwill a été attribué aux bannières de magasins qui devraient bénéficier des synergies engendrées par les acquisitions d'entreprises de la manière suivante :

|                                     | 2019           | 2018           |
|-------------------------------------|----------------|----------------|
|                                     | \$             | \$             |
| Lunetterie New Look                 | 11 902         | 11 902         |
| Vogue Optical                       | 47 324         | 47 165         |
| Greiche & Scaff                     | 6 352          | 6 352          |
| Iris                                | 40 597         | 38 318         |
| Autres                              | 6 282          | 6 215          |
| <b>Solde à la fin de l'exercice</b> | <b>112 457</b> | <b>109 952</b> |

Les valeurs recouvrables de ces bannières ont été estimées sur la base de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs, couvrant des prévisions sur trois ans, attendus de ces bannières (valeur d'utilité), en utilisant un taux d'actualisation moyen avant impôt de 9,8 % au 28 décembre 2019 (10,1 % au 29 décembre 2018) et un taux de croissance de la valeur terminale de 2 % à partir de 2023. Le taux de croissance reflète le taux minimum attendu à long terme de ces bannières.

Les hypothèses clés de la direction incluent des marges bénéficiaires stables, basées sur l'expérience passée sur ce marché. La direction du groupe estime qu'il s'agit du meilleur intrant disponible pour les prévisions dans ce marché mature. Les projections de flux de trésorerie reflètent des marges bénéficiaires stables réalisées immédiatement avant la dernière période budgétaire. Les prix et les salaires reflètent les prévisions d'inflation disponibles pour le secteur.

Les valeurs recouvrables ayant été estimées à des montants plus élevés que les valeurs comptables, aucune dépréciation n'a été requise.

## 13. AUTRES ACTIFS INCORPORELS

|   | Noms commerciaux | Baux <sup>(a)</sup> | Logiciels d'application | Relations clients | Ententes contractuelles <sup>(b)</sup> | Total          |
|---|------------------|---------------------|-------------------------|-------------------|--|----------------|
|   | \$               | \$                  | \$                      | \$                | \$                                     | \$             |
| <b>Valeur comptable brute</b>                     |                  |                     |                         |                   |  |                |
| Solde au 29 décembre 2018                         | 54 558           | 150                 | 5 646                   | 71 488            | 14 026                                 | 145 868        |
| Acquisitions par regroupement d'entreprises       | 273              | 41                  | —                       | 2 413             | 581                                    | 3 308          |
| Autres acquisitions                               | 31               | —                   | 1 756                   | 105               | —                                      | 1 892          |
| Cessions  | —                | —                   | (62)                    | (55)              | (43)                                   | (160)          |
| Solde au 28 décembre 2019                         | 54 862           | 191                 | 7 340                   | 73 951            | 14 564                                 | 150 908        |
| <b>Amortissement cumulé</b>                       |                  |                     |                         |                   |  |                |
| Solde au 29 décembre 2018                         | 699              | 141                 | 3 551                   | 10 609            | 6 121                                  | 21 121         |
| Amortissement                                     | 272              | 10                  | 552                     | 4 748             | 1 535                                  | 7 117          |
| Cessions  | —                | —                   | (62)                    | (55)              | (43)                                   | (160)          |
| Solde au 28 décembre 2019                         | 971              | 151                 | 4 041                   | 15 302            | 7 613                                  | 28 078         |
| <b>Valeur comptable nette au 28 décembre 2019</b> | <b>53 891</b>    | <b>40</b>           | <b>3 299</b>            | <b>58 649</b>     | <b>6 951</b>                           | <b>122 830</b> |

# Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 décembre 2019 et le 29 décembre 2018  
En milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action

|   | Noms<br>commerciaux | Baux <sup>(a)</sup> | Logiciels<br>d'application | Relations<br>clients | Ententes<br>contractuelles <sup>(b)</sup> | Total          |
|---|---------------------|---------------------|----------------------------|----------------------|---|----------------|
|   | \$                  | \$                  | \$                         | \$                   | \$  | \$             |
| <b>Valeur comptable brute</b>                     |                     |                     |                            |                      |   |                |
| Solde au 30 décembre 2017                         | 36 694              | 537                 | 4 963                      | 79 568               | 26 279                                    | 148 041        |
| Reclassement                                      | —                   | —                   | 4                          | 26                   | (26)                                      | 4              |
| Ajustement de la répartition de prix d'achat      | 17 975              | —                   | —                          | (7 382)              | (11 394)                                  | (801)          |
| Autres acquisitions                               | —                   | —                   | 682                        | 58                   | 15  | 755            |
| Cessions  | (111)               | (387)               | (3)                        | (782)                | (848)                                     | (2 131)        |
| Solde au 29 décembre 2018                         | 54 558              | 150                 | 5 646                      | 71 488               | 14 026                                    | 145 868        |
| <b>Amortissement cumulé</b>                       |                     |                     |                            |                      |   |                |
| Solde au 30 décembre 2017                         | 524                 | 514                 | 2 949                      | 6 652                | 4 921                                     | 15 560         |
| Reclassement                                      | —                   | —                   | (21)                       | —                    | —   | (21)           |
| Amortissement                                     | 286                 | 14                  | 626                        | 4 539                | 2 039                                     | 7 504          |
| Perte de valeur                                   | —                   | —                   | —                          | 106                  | —   | 106            |
| Cessions  | (111)               | (387)               | (3)                        | (688)                | (839)                                     | (2 028)        |
| Solde au 29 décembre 2018                         | 699                 | 141                 | 3 551                      | 10 609               | 6 121                                     | 21 121         |
| <b>Valeur comptable nette au 29 décembre 2018</b> | <b>53 859</b>       | <b>9</b>            | <b>2 095</b>               | <b>60 879</b>        | <b>7 905</b>                              | <b>124 747</b> |

- a) Les baux indiqués dans le tableau ci-dessus sont des baux acquis dans des conditions favorables.  
b) Les ententes contractuelles comprennent des engagements de non-concurrence et d'autres engagements contractuels.

## Tests de dépréciation des noms commerciaux ayant une durée d'utilité indéterminée

Les noms commerciaux Lunetterie New Look, Vogue Optical, Greiche & Scaff et Iris ne sont pas amortis puisque la direction considère que leur durée d'utilité est indéterminée. Par conséquent, ils ont subi des tests de dépréciation au 28 décembre 2019 et au 29 décembre 2018. Les tests de dépréciation ont démontré qu'aucune charge de dépréciation n'était nécessaire.

La valeur comptable des noms commerciaux ayant une durée d'utilité indéterminée est indiquée ci-dessous :

|                     | 2019          | 2018          |
|---------------------|---------------|---------------|
|                     | \$            | \$            |
| Lunetterie New Look | 2 500         | 2 500         |
| Vogue Optical       | 9 700         | 9 700         |
| Greiche & Scaff     | 6 300         | 6 300         |
| Iris                | 31 615        | 31 615        |
| Autres              | 1 860         | 1 860         |
|                     | <b>51 975</b> | <b>51 975</b> |



# Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 décembre 2019 et le 29 décembre 2018  
En milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action

## 14. CRÉDITEURS, FRAIS COURUS ET PROVISIONS

|                                      | 2019          | 2018          |
|--------------------------------------|---------------|---------------|
|                                      | \$            | \$            |
| Fournisseurs                         | 25 713        | 22 024        |
| Salaires et charges sociales courues | 9 270         | 9 637         |
| Dépôts de clients                    | 6 154         | 5 757         |
| Provisions                           | 1 544         | 1 152         |
|                                      | <b>42 681</b> | <b>38 570</b> |

Toutes les provisions sont considérées être à court terme et la société ne peut bénéficier d'aucun remboursement par des tiers.

Les provisions de 2019 ci-dessus se concilient comme suit :

|   | Garanties de produit | Contrats déficitaires | Total        |
|---|----------------------|-----------------------|--------------|
| Valeur comptable au 29 décembre 2018        | 1 152                | —                     | 1 152        |
| Provision supplémentaire                    | 1 859                | 409                   | 2 268        |
| Provision utilisée                          | (1 876)              | —                     | (1 876)      |
| <b>Valeur comptable au 28 décembre 2019</b> | <b>1 135</b>         | <b>409</b>            | <b>1 544</b> |

## 15. PRÊTS ET AVANCES DE PARTIES LIÉES

|   | 2018         | 2017         |
|---|--------------|--------------|
|   | \$           | \$           |
| Avances provenant de coentreprises et entreprises associées portant intérêt à 5 %, sans modalité de remboursement précise | 5 351        | 4 455        |
| Avances provenant de coentreprises et de professionnels, sans intérêt et sans modalité de remboursement précise           | 170          | 10           |
|   | <b>5 521</b> | <b>4 465</b> |

# Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 décembre 2019 et le 29 décembre 2018  
En milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action

## 16. DETTE À LONG TERME

### 16.1 Encours de la dette à long terme

|  | 28 décembre 2019 | 29 décembre 2018 |
|--|------------------|------------------|
|  | \$               | \$               |
| Facilité de crédit renouvelable, taux effectif entre 4,41 % et 5,20 % (5,19 % et 5,95 % au 29 décembre 2018)   | 23 225           | 23 350           |
| Facilité de crédit à terme pour acquisitions, remboursable à l'échéance en octobre 2023 <sup>(b)</sup> , taux effectif entre 4,59 % et 5,20 % (5,19 % et 5,95 % au 29 décembre 2018) | 76 000           | 85 500           |
| Dette subordonnée auprès d'une société de développement de capital, remboursable à l'échéance en février 2024, taux nominal de 5,5 % (6,75 % au 29 décembre 2018) <sup>(a)</sup>     | 15 000           | 15 000           |
| Dette subordonnée auprès d'une société de développement de capital, remboursable à l'échéance en octobre 2022, taux nominal de 5,5 % (5,5 % au 29 décembre 2018) <sup>(a)</sup>      | 35 000           | 35 000           |
| Soldes de prix d'achat, à intérêts variant de 0% à 5 % avec remboursements prévus jusqu'en 2023  | 1 679            | 1 753            |
| Autres   | 68               | 134              |
| <b>Total de la dette</b>   | <b>150 972</b>   | <b>160 737</b>   |
| Frais différés liés à l'émission de dette <sup>(a)</sup>   | (1 044)          | (2 162)          |
|  | <b>149 928</b>   | <b>158 575</b>   |
| Versements exigibles à moins d'un an   | 10 369           | 24 996           |
|  | <b>139 559</b>   | <b>133 579</b>   |

- a) Les frais de transactions concernant le crédit à terme pour acquisitions et les dettes subordonnées sont compris dans les frais différés présentés ci-dessus. Ils sont amortis selon la méthode du taux d'intérêts effectif. La transition à IFRS 9 a entraîné une diminution du solde des frais reportés liés à l'émission de dette de 1,1 million \$ à la date de transition.
- b) Au 30 septembre 2019, l'échéance a été reportée au 24 octobre 2023 et les taux ont été réduits.

### 16.2 Facilités de crédit

Les principaux éléments des facilités de crédit sont les suivants :

- Une facilité de crédit renouvelable d'un montant maximal de 50 millions \$ pour financer le fonds de roulement, les dépenses en immobilisations et les activités générales.
- Une facilité de crédit à terme pour acquisitions de 95 millions \$ pour financer des acquisitions d'entreprises, pour rembourser les soldes de dettes contractées auparavant et pour les fins générales de l'entreprise.
- Une clause « accordéon » inutilisée permettant des emprunts maximums de 35,0 millions \$ pour financer des acquisitions d'entreprises.

Les détails additionnels concernant les facilités de crédit sont les suivants:

- Les crédits sont disponibles sous forme de prêts basés sur le taux préférentiel, de prêts à taux de base américain, de prêts au taux LIBOR, d'acceptations bancaires et lettre de crédit et viendront à échéance le 24 octobre 2023.
- La fourchette des taux d'intérêt s'établit comme suit:
  - Prêts au taux préférentiel: taux préférentiel plus une marge variant de 0.5 % à 2 %.
  - Frais d'estampillage sur les : de 1,5 % à 3 %.
  - Frais d'attente appliqué au solde non utilisé du crédit renouvelable: de 0,3 % à 0.6 %.
- Les remboursements sur le crédit à terme pour acquisitions représentent 2,4 millions \$ par trimestre jusqu'au remboursement complet du solde à l'échéance.
- New Look doit remplir certains engagements financiers, lesquels ont été respectés pour les exercices terminés le 28 décembre 2019 et au 29 décembre 2018.

# Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 décembre 2019 et le 29 décembre 2018  
En milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action

## 16.3 Rapprochement des passifs liés aux activités de financement

|   | Dettes à long terme | Prêts et avances<br>de parties liées | Total          |
|---|---------------------|--------------------------------------|----------------|
|   | \$                  | \$                                   | \$             |
| <b>Solde au 29 décembre 2018</b>  | <b>158 575</b>      | <b>4 465</b>                         | <b>163 040</b> |
| <b>Flux de trésorerie :</b>   |                     |                                      |                |
| Remboursements d'emprunts sur la facilité de crédit à terme pour acquisitions | (9 500)             | —                                    | (9 500)        |
| Remboursements d'emprunts sur la facilité de crédit renouvelable              | (13 025)            | —                                    | (13 025)       |
| Emprunts sur la facilité de crédit renouvelable                               | 12 900              | —                                    | 12 900         |
| Frais financiers et frais de transactions différés                            | (253)               | —                                    | (253)          |
| Flux de trésorerie - Investissements :  |                     |                                      |                |
| Paieement de soldes de prix d'achat   | (1 033)             | —                                    | (1 033)        |
| Variation nette des prêts et avances à des parties liées                      | —                   | 1 070                                | 1 070          |
| <b>Hors caisse :</b>  |                     |                                      |                |
| Retenue de garantie lors d'acquisitions d'entreprises                         | 923                 | —                                    | 923            |
| Amortissement des frais financiers différés                                   | 316                 | —                                    | 316            |
| Ajustement dû à l'application initiale d'IFRS 9 (note 2.27)                   | 1 055               | —                                    | 1 055          |
| Autres  | (30)                | (14)                                 | (44)           |
| <b>Solde au 28 décembre 2019</b>  | <b>149 928</b>      | <b>5 521</b>                         | <b>155 449</b> |

# Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 décembre 2019 et le 29 décembre 2018  
En milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action

|   | Dette à long terme | Prêts et avances de parties liées | Total          |
|---|--------------------|-----------------------------------|----------------|
|   | \$                 | \$                                | \$             |
| <b>Solde au 30 décembre 2017</b>  | <b>169 204</b>     | <b>3 887</b>                      | <b>173 091</b> |
| <b>Flux de trésorerie :</b>   |                    |                                   |                |
| Remboursements d'emprunts sur la facilité de crédit à terme pour acquisitions | (9 500)            | —                                 | (9 500)        |
| Remboursements d'emprunts sur la facilité de crédit renouvelable              | (7 550)            | —                                 | (7 550)        |
| Emprunts sur la facilité de crédit renouvelable                               | 6 600              | —                                 | 6 600          |
| Frais financiers et frais de transactions différés                            | (375)              | —                                 | (375)          |
| Flux de trésorerie - Investissements :  |                    |                                   |                |
| Acquisitions d'entreprises  | (254)              | —                                 | (254)          |
| Paiement de soldes de prix d'achat  | (1 664)            | —                                 | (1 664)        |
| Variation nette des prêts et avances à des parties liées                      | —                  | 1 148                             | 1 148          |
| <b>Hors caisse :</b>  |                    |                                   |                |
| Pris en charge à la suite d'acquisitions d'entreprises                        | (141)              | —                                 | (141)          |
| Retenue de garantie lors d'acquisitions d'entreprises                         | (37)               | —                                 | (37)           |
| Amortissement des frais financiers différés                                   | 2 287              | —                                 | 2 287          |
| Autres  | 5                  | (570)                             | (565)          |
| <b>Solde au 29 décembre 2018</b>  | <b>158 575</b>     | <b>4 465</b>                      | <b>163 040</b> |

## 17. AUTRES PASSIFS À LONG TERME

|   | 2019         | 2018         |
|---|--------------|--------------|
|   | \$           | \$           |
| Swap de taux d'intérêt                      | 781          | 198          |
| Avantages incitatifs à la location différés | 834          | 659          |
| Provision pour loyer sur une base linéaire  | 407          | 483          |
| Crédits d'impôt à l'investissement différés | 386          | 498          |
|   | <b>2 408</b> | <b>1 838</b> |

# Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 décembre 2019 et le 29 décembre 2018  
En milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action

## 18. IMPÔTS

### 18.1 Charge d'impôts

La charge d'impôts comprend :

|  | 2019         | 2018         |
|--|--------------|--------------|
|  | \$           | \$           |
| Charge d'impôts exigibles :  |              |              |
| Liée aux activités courantes   | 5 830        | 5 938        |
| Liée à des ajustements comptabilisés au cours de l'exercice pour des impôts exigibles des exercices antérieurs | 278          | 107          |
| Total de la charge d'impôts exigibles  | 6 108        | 6 045        |
| Charge d'impôts différés :   |              |              |
| Naissance et résorption de différences temporaires   | (1 479)      | (266)        |
| Utilisation de pertes fiscales et crédits d'impôt reportés   | 2 371        | 564          |
| Total de la charge d'impôts différés   | 892          | 298          |
| <b>Total des impôts</b>  | <b>7 000</b> | <b>6 343</b> |

Les éléments principaux entraînant une différence entre le taux d'imposition effectif du groupe (26,5 % en 2019 et 30,6 % en 2018) et le taux statutaire combiné se détaillent comme suit :

|   | 2019         | 2018         |
|---|--------------|--------------|
|   | \$           | \$           |
| Bénéfice avant impôts   | 26 398       | 20 737       |
| Taux d'impôt courant prévu par la loi                                 | 28,2%        | 28,2%        |
| Charge d'impôts au taux courant                                       | 7 444        | 5 860        |
| Augmentation (diminution) des impôts découlant de :                   |              |              |
| Quote-part du bénéfice net des coentreprises et entreprises associées | (622)        | (486)        |
| Écarts permanents   | (71)         | 637          |
| Variations dans les taux d'impôt                                      | (281)        | 137          |
| Ajustement pour des périodes antérieures                              | 312          | 280          |
| Autres  | 218          | (85)         |
| <b>Charge d'impôts</b>  | <b>7 000</b> | <b>6 343</b> |

# Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 décembre 2019 et le 29 décembre 2018  
En milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action

## 18.2 Actifs (passifs) d'impôts différés

Les impôts différés découlant de différences temporaires ainsi que de pertes fiscales et de crédits d'impôts non utilisés se résument comme suit (des soldes négatifs représentent des passifs d'impôts différés) :

|  | Solde au<br>29 déc.<br>2018 | Acquisition<br>d'entreprise | Comptabilisé<br>au bénéfice | Comptabilisé<br>aux<br>bénéfices<br>non<br>distribués | Solde au<br>28 déc. 2019 |
|--|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|---|--------------------------|
|  | \$                          | \$                          | \$                          | \$  | \$                       |
| Pertes fiscales, crédits d'impôt et charges différées non utilisés | 5 668                       | —                           | (1 388)                     | —   | 4 280                    |
| Différences temporaires <sup>(a)</sup>                             |                             |                             |                             |   |                          |
| Immobilisations corporelles  | (3 262)                     | (11)                        | (404)                       | —   | (3 677)                  |
| Autres actifs  | (23 960)                    | (45)                        | 1 552                       | —   | (22 453)                 |
| Amortissement cumulé du goodwill <sup>(b)</sup>                    | (2 631)                     | —                           | (1 066)                     | —   | (3 697)                  |
| Provisions   | 549                         | —                           | 74                          | —   | 623                      |
| Passifs  | 525                         | —                           | 340                         | 280   | 1 145                    |
|  | <b>(23 111)</b>             | <b>(56)</b>                 | <b>(892)</b>                | <b>280</b>  | <b>(23 779)</b>          |

- a) Différences temporaires entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales.  
b) Aucun passif d'impôt différé n'a été inscrit lors de la comptabilisation initiale du goodwill. Toutefois, un passif d'impôt différé est calculé sur l'amortissement du goodwill aux fins fiscales.

Les impôts différés de l'exercice comparatif se résument comme suit :

|  | Solde au<br>30 déc. 2017 | Acquisitions<br>d'entreprise | Comptabilisé au<br>bénéfice | Solde au<br>29 déc. 2018 |
|--|--------------------------|------------------------------|-----------------------------|--------------------------|
|  | \$                       | \$                           | \$                          | \$                       |
| Pertes fiscales, crédits d'impôt et charges différées non utilisés | 6 092                    | —                            | (424)                       | 5 668                    |
| Différences temporaires <sup>(a)</sup> :                           |                          |                              |                             |                          |
| Immobilisations corporelles  | (3 772)                  | —                            | 510                         | (3 262)                  |
| Autres actifs  | (24 387)                 | 199                          | 228                         | (23 960)                 |
| Amortissement cumulé du goodwill <sup>(b)</sup>                    | (2 466)                  | —                            | (165)                       | (2 631)                  |
| Provisions   | 814                      | —                            | (265)                       | 549                      |
| Passifs  | 707                      | —                            | (182)                       | 525                      |
|  | <b>(23 012)</b>          | <b>199</b>                   | <b>(298)</b>                | <b>(23 111)</b>          |

- a) Différences temporaires entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales.  
b) Aucun passif d'impôt différé n'a été inscrit lors de la comptabilisation initiale du goodwill. Toutefois, un passif d'impôt différé est calculé sur l'amortissement du goodwill aux fins fiscales.

## 19. DIVIDENDS

### 19.1 Dividendes déclarés

Vision New Look a déclaré des dividendes de 0,15 \$ par action ordinaire de catégorie A au cours de chaque trimestre de 2019 et de 2018.

# Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 décembre 2019 et le 29 décembre 2018  
En milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action

Les dividendes payés présentés aux flux de trésorerie sont nets des dividendes réinvestis en actions ordinaires de catégorie A de Vision New Look dans le cadre du régime de réinvestissement de dividendes. Les dividendes réinvestis en 2019 totalisent 1,5 million \$ (0,6 million \$ en 2018). Les montants de dividendes déclarés dans une période diffèrent de ceux payés dans cette période en raison d'écarts temporaires.

## 19.2 Régime de réinvestissement de dividendes (RRD)

Le RRD permet aux actionnaires résidant au Canada de réinvestir leurs dividendes en espèces dans des actions ordinaires de catégorie A de Vision New Look sans paiement de commissions ni de frais de service ou de courtage. Au choix de Vision New Look, les actions acquises par le biais du RRD sont achetées sur le marché libre ou émises sur le capital-actions autorisé. Le prix d'achat dans le cadre du réinvestissement des dividendes en espèces correspond à ce qui suit :

- Dans le cas d'un achat d'actions émises sur le capital-actions, le cours moyen pondéré des cinq jours de bourse précédant la date de versement du dividende auquel Vision New Look pourra, à son gré, appliquer un escompte pouvant aller jusqu'à 5 %;
- Dans le cas d'un achat sur le marché, le prix réel moyen (à l'exclusion des frais de courtage, des honoraires et des frais de transaction) payé pendant les cinq jours ouvrables suivant la date de versement du dividende.

Depuis la création du régime, Vision New Look a émis des actions sur le capital-actions avec un escompte de 5%. Le solde des actions réservées par la Bourse de Toronto dans le cadre du RRD, après le dividende payé le 28 décembre 2019, était de 67 296.

Se reporter aux *états consolidés des variations des capitaux propres* pour les actions émises par le biais du RRD en 2019 et 2018.

## 20. CAPITAL-ACTIONS

### 20.1 Capital-actions autorisé au 28 décembre 2019 et au 29 décembre 2018

#### Actions ordinaires de catégorie A

Nombre illimité, avec droit de vote et participantes.

#### Actions privilégiées de premier rang

Nombre illimité, pouvant être émises en séries, dont le titre, les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions liés à chaque série seront établis au moment de l'émission.

#### Actions privilégiées de catégorie A

Nombre illimité, sans droit de vote, non participantes, rachetables au gré du détenteur ou de la société.

### 20.2 Capital-actions en circulation au 28 décembre 2019 et au 29 décembre 2018

Les seules actions en circulation aux 28 décembre 2019 et 29 décembre 2018 étaient des actions ordinaires de catégorie A dont la variation est présentée dans les *états consolidés des variations des capitaux propres*.

## 21. RÉGIME D'OPTIONS SUR ACTIONS

En vertu de son régime d'option sur actions, Vision New Look peut attribuer des options d'achat de ses actions aux employés clés, aux membres de la direction et aux administrateurs. Le prix d'exercice de chaque option est égal au cours moyen des actions pour les cinq jours ouvrables précédant la date d'attribution et la durée maximum de l'option ne peut excéder dix ans. L'acquisition des droits liés aux options se fait sur une période établie par le conseil d'administration au moment où les options sont attribuées. Au 28 décembre 2019, les échéances des options varient de cinq à sept ans et les périodes d'acquisition des droits sont soit : a) un tiers à la date d'attribution, un autre tiers à la fin de la première année et le reste à la fin de la deuxième année, ou b) un tiers à la fin de la première année; un autre tiers à la fin de la deuxième année, et le reste à la fin de la troisième année.

Le régime d'options inclut un mode d'exercice «sans décaissement» permettant d'accepter le règlement de la valeur intrinsèque d'une option (soit l'excédent de la juste valeur sur le prix d'exercice) en remettant au détenteur, à la discrétion de la société, un montant en espèces ou des actions de Vision New Look.

# Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 décembre 2019 et le 29 décembre 2018  
En milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action

Le nombre maximum d'actions pouvant être émises en vertu du régime à tout moment est de 10 % des actions émises et en circulation. Le nombre d'actions réservées par la TSX pour l'exercice d'options était de 1 465 483 au 28 décembre 2019 (1 492 055 actions au 29 décembre 2018).

## 21.1 Options en cours

La variation du nombre d'options en cours a été comme suit:

|  | 2019         | 2018         |
|--|--------------|--------------|
| <b>Nombre d'options</b>  |              |              |
| En cours au début  | 740 500      | 744 833      |
| Attribuées   | 108 000      | 106 000      |
| Exercées   | (57 000)     | (109 000)    |
| Annulées   | —            | (1 333)      |
| En cours à la fin  | 791 500      | 740 500      |
| Pouvant être exercées à la fin   | 612 833      | 490 503      |
| <b>Prix d'exercice moyen pondéré</b>   | \$           | \$           |
| En cours au début  | 30,75        | 27,46        |
| Attribuées   | 31,59        | 34,46        |
| Exercées   | 24,25        | 11,88        |
| Annulées   | —            | 30,97        |
| En cours à la fin  | 31,33        | 30,75        |
| Pouvant être exercées à la fin   | 30,92        | 29,88        |
| <b>Cours moyen pondéré des actions de Vision New Look à la date d'exercice</b> | <b>31,55</b> | <b>33,00</b> |

Les options exercées en 2019 comprennent 37 000 options dont la valeur intrinsèque a été réglée par l'émission de 6 572 actions ordinaires de catégorie A conformément au mode d'exercice sans décaissement, ainsi que 20 000 options exercées pour le même nombre d'actions. Les options exercées en 2018 comprenaient 87 500 options dont la valeur intrinsèque a été réglée par l'émission de 54 812 actions conformément au mode d'exercice sans décaissement ainsi que l'exercice de 21 500 options pour le même nombre d'actions.

Le tableau qui suit résume les renseignements sur les options en cours et celles pouvant être exercées au 29 décembre 2018 :

| Échelle de prix d'exercice \$ | Options en cours |   |                               | Options pouvant être exercées |                               |
|-------------------------------|------------------|---|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
|                               | Nombre           | Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (années) | Prix d'exercice moyen pondéré | Nombre                        | Prix d'exercice moyen pondéré |
| 29,69 à 30,04                 | 147 500          | 1,96  | 29,93                         | 147 500                       | 29,93                         |
| 30,97 à 31,00                 | 485 000          | 3,48  | 30,97                         | 430 000                       | 30,97                         |
| 32,21 à 34,98                 | 159 000          | 5,89  | 33,71                         | 35 333                        | 34,46                         |
| <b>29,69 à 34,98</b>          | <b>791 500</b>   | <b>3,68</b>   | <b>31,33</b>                  | <b>612 833</b>                | <b>30,92</b>                  |

Le cours du marché moyen par action en 2019 était de 31,94 \$ (33,20 \$ en 2018) et le cours du marché par action à la fin de 2019 était de 32,75 \$ (29,60 \$ à la fin de 2018).

La charge de rémunération à base d'actions de 0,7 million \$ inscrite en 2019 (1,1 million \$ en 2018) reflète l'acquisition courue des droits liés aux options au cours de l'exercice.



# Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 décembre 2019 et le 29 décembre 2018  
En milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action

## 21.2 Options attribuées en 2019

La juste valeur des options attribuées est estimée selon un modèle de Black-Scholes d'après les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

|                            | 2019    | 2018    |
|----------------------------|---------|---------|
| Prix d'exercice            | 31,59\$ | \$34,46 |
| Durée prévue (années)      | 5,6     | 5,6     |
| Volatilité prévue          | 26%     | 27%     |
| Taux d'intérêt sans risque | 1,68%   | 2,17%   |
| Dividendes annuels prévus  | 0,60\$  | \$0,60  |

La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées en 2019 a été estimée à 6,55 \$ par option (8,20 \$ en 2018).

La volatilité prévue sous-jacente a été déterminée en référence aux données historiques des actions de la société sur une période représentant la durée de vie prévue des options attribuées.

## 22. PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES

Le tableau suivant résume l'information financière sur les participations du groupe dans des coentreprises et entreprises associées pour les exercices terminés les 28 décembre 2019 et 29 décembre 2018, qui sont évaluées selon la méthode de mise en équivalence :

|                                      | 2019          |                       |        |
|--------------------------------------|---------------|-----------------------|--------|
|                                      | Coentreprises | Entreprises associées | Total  |
|                                      | \$            | \$                    | \$     |
| Valeur comptable au 28 décembre 2019 | 18 960        | 2 019                 | 20 979 |
| Quote-part du bénéfice net           | 2 359         | 274                   | 2 633  |

|                                      | 2018          |                       |        |
|--------------------------------------|---------------|-----------------------|--------|
|                                      | Coentreprises | Entreprises associées | Total  |
|                                      | \$            | \$                    | \$     |
| Valeur comptable au 29 décembre 2018 | 17 603        | 2 175                 | 19 778 |
| Quote-part du bénéfice net           | 1 596         | 253                   | 1 849  |

Au 28 décembre 2019, la société détenait des participations dans 36 coentreprises (38 en 2018) et dans 9 entreprises associées (8 en 2018).

## 23. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties liées à la société comprennent les administrateurs, les principaux dirigeants, les coentreprises et les entreprises associées. Les principaux dirigeants se composent du président et chef de la direction, du chef de la direction financière ainsi que les vice-présidents de Vision New Look.

# Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 décembre 2019 et le 29 décembre 2018  
En milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action

## 23.1 Transactions avec des coentreprises et entreprises associées

La société a réalisé les transactions suivantes avec des coentreprises et entreprises associées :

|              | 2019          |                       |              |
|--------------|---------------|-----------------------|--------------|
|              | Coentreprises | Entreprises associées | Total        |
|              | \$            | \$                    | \$           |
| Revenus      | 2 365         | 451                   | 2 816        |
| Charges      | 213           | 17                    | 230          |
| <b>Total</b> | <b>2 578</b>  | <b>468</b>            | <b>3 046</b> |

|              | 2018          |                       |              |
|--------------|---------------|-----------------------|--------------|
|              | Coentreprises | Entreprises associées | Total        |
|              | \$            | \$                    | \$           |
| Revenus      | 2 294         | 427                   | 2 721        |
| Charges      | 167           | 15                    | 182          |
| <b>Total</b> | <b>2 461</b>  | <b>442</b>            | <b>2 903</b> |

Ces transactions ont été conclues dans le cours normal des activités et ont été évaluées à la valeur d'échange.

## 24. RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS ET DES ADMINISTRATEURS

La rémunération des principaux dirigeants et des administrateurs se résume comme suit :

|   | 2019         | 2018         |
|---|--------------|--------------|
|   | \$           | \$           |
| Rémunération à court terme, indemnités de départ et charges sociales connexes | 5 626        | 5 459        |
| Rémunération à base d'actions   | 731          | 1 052        |
|   | <b>6 357</b> | <b>6 511</b> |

## 25. ENGAGEMENTS

Le groupe a conclu des contrats de location à long terme échéant jusqu'en 2031 selon lesquels il doit verser des loyers pour la location de bâtiments. Les paiements minimums exigibles en vertu de ces contrats de location sont les suivants :

|              | \$            |
|--------------|---------------|
| 2020         | 20 507        |
| 2021         | 16 650        |
| 2022         | 13 383        |
| 2023         | 10 084        |
| 2024         | 6 925         |
| Par la suite | 12 086        |
|              | <b>79 635</b> |

Le groupe a aussi conclu des engagements visant l'achat de services de marketing, de marchandise et de matériel totalisant 6,2 millions \$.

Par ailleurs, la société a garanti les contrats de location de ses coentreprises d'une valeur de 1,6 million \$ de 2020 à 2027.

# Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 décembre 2019 et le 29 décembre 2018  
En milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action

De plus, la société a des obligations contractuelles de payer des redevances de marketing de 5 % sur les ventes mensuelles nettes d'Iris, selon le magasin, à une entreprise à but non lucratif ayant des administrateurs communs.

## 26. ÉVENTUALITÉS

Le groupe pourrait éventuellement être tenue responsable en ce qui a trait à des réclamations et litiges survenant dans le cours normal de ses activités. La direction est d'avis que tout passif excédant une provision déjà comptabilisée qui pourrait survenir dans le cadre d'une telle réclamation ne devrait pas avoir d'incidence défavorable importante sur les états financiers de la société.

## 27. INSTRUMENTS FINANCIERS

Le tableau suivant fournit la valeur comptable de chaque catégorie d'actifs et de passifs financiers et les postes de bilan correspondants :

|  | 2019           | 2018           |
|--|----------------|----------------|
|  | \$             | \$             |
| <b>Instruments financiers à la juste valeur par le biais du bénéfice net</b> |                |                |
| Autres investissements <sup>(a)</sup>  | 8 866          | —              |
| Contrats de change, compris dans les débiteurs                               | 55             | —              |
| Swap de taux d'intérêts  | (781)          | (198)          |
| <b>Total</b>   | <b>8 140</b>   | <b>(198)</b>   |
| <b>Actifs financiers au coût amorti</b>                                      |                |                |
| Trésorerie   | 5 982          | 10 559         |
| Comptes clients  | 8 065          | 6 809          |
| À recevoir des coentreprises   | 97             | 111            |
| À recevoir des entreprises associées   | 30             | —              |
| Prêts et avances <sup>(b)</sup>  | 10 522         | 11 271         |
| <b>Total</b>   | <b>24 696</b>  | <b>28 750</b>  |
| <b>Passifs financiers au coût amorti</b>                                     |                |                |
| Dépôts de clients  | 6 154          | 5 757          |
| Fournisseurs   | 25 713         | 22 024         |
| Prêts et avances de parties liées <sup>(b)</sup>                             | 5 521          | 4 465          |
| Dividendes à verser  | 435            | 273            |
| Dette à long terme incluant la portion à court terme <sup>(c)</sup>          | 149 928        | 158 575        |
| <b>Total des passifs financiers</b>  | <b>187 751</b> | <b>191 094</b> |

- La juste valeur des autres investissements est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs à l'aide de taux courants. La juste valeur des autres investissements se rapproche de leur valeur comptable.
- La juste valeur des prêts et des avances est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs à l'aide de taux courants. La juste valeur des prêts se rapproche de la valeur comptable de ces derniers.
- La juste valeur de la dette à long terme a été déterminée comme suit :

# Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 décembre 2019 et le 29 décembre 2018  
En milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action

| Dettes   | Méthode d'estimation   | Conclusion  |
|--|--|---|
| Acceptations bancaires   | Valeur actualisée au taux courant  | Juste valeur très proche de la valeur comptable en raison des échéances très courtes  |
| Prêt à taux préférentiel   | Valeur nominale  | Juste valeur très proche de la valeur comptable en raison des échéances très courtes  |
| Dettes subordonnées auprès d'une société de développement de capital | Flux de trésorerie futurs actualisés au taux de 5,5 % (5,5 % en 2018), les taux nominaux actuels de la dette | La direction croit que le taux de 5,5 % (5,5 % en 2018) reflète les conditions du marché pour des dettes subordonnées, selon leurs caractéristiques respectives |
| Soldes de prix d'achat   | Flux de trésorerie futurs actualisés au taux de 5 %  | Justes valeurs essentiellement équivalente à la valeur comptable  |

## 28. OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Le groupe est exposé à divers risques relativement aux instruments financiers incluant le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit et le risque de liquidité. La direction a la responsabilité d'établir des niveaux de risques acceptables et de réviser au besoin les activités de gestion.

Le groupe ne conclut pas d'entente sur les instruments financiers, y compris les instruments financiers dérivés, à des fins spéculatives.

La direction a établi des objectifs et des politiques relativement aux risques financiers suivants.

### Risque de change

Le groupe est exposé à la fluctuation des devises à l'égard des actifs et des passifs suivants, exprimés en dollars canadiens :

|   | 2019         | 2018         |
|---|--------------|--------------|
|   | \$           | \$           |
| Trésorerie en dollars américains  | (335)        | 224          |
| Comptes fournisseurs en dollars américains  | (109)        | (337)        |
| Autres investissements en dollars américains <sup>(a)</sup>                           | 8 866        | —            |
| Comptes fournisseurs en euros   | (1)          | —            |
| <b>Actifs (passifs) nets en devises</b>   | <b>8 421</b> | <b>(123)</b> |
| Incidence négative d'un renforcement de 10 % des devises sur le bénéfice avant impôts | 489          | (123)        |

a) Le montant de 3,5 millions \$ inclus dans les autres investissements en dollars américains ci-dessus est couvert par un contrat de change à terme.

La direction a établi une politique de couverture des achats prévus en dollars américains au moyen de contrats de change. Le pourcentage couvert est déterminé par les conditions du marché.

Le groupe n'utilise pas la comptabilité de couverture. Par conséquent, les contrats de change sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan et les variations de la juste valeur sont comptabilisées aux résultats.

### Risque de taux d'intérêt

Au 28 décembre 2019, 54 % (53 % au 29 décembre 2018) de la dette à long terme était composée de prêts à même le crédit à terme pour acquisitions décrit à la note 16. Puisque ces prêts sont composés de prêts à taux préférentiel et d'acceptations bancaires, lesquels sont sujets à des intérêts, frais d'estampillage et escomptes variables, la société est exposée au risque de flux de trésorerie découlant de fluctuations de ces taux. Afin de limiter le risque d'augmentation des taux d'intérêt, Vision New Look doit maintenir un swap de taux d'intérêt pour fixer le taux sur 50 % du solde des emprunts aux termes de la facilité de crédit à terme pour acquisitions. Le 1<sup>er</sup> août 2018, la société a volontairement augmenté la couverture du swap à 80 %. Au 28 décembre 2019, le swap de taux d'intérêt,

# Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 décembre 2019 et le 29 décembre 2018  
En milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action

émis en deux tranches, a été fixé au taux de 1,69 % et de 2,415 % sur un montant nominal de 60,80 millions \$ (68,40 millions \$ au 29 décembre 2018), soit 80 % du solde du crédit à terme pour acquisitions. La juste valeur du swap de taux d'intérêt représentait un passif de 0,78 million \$ en date du 28 décembre 2019 (0,20 million \$ en date du 29 décembre 2018). Toutes les autres dettes à long terme ont un taux d'intérêt fixe et, conséquemment, ne sont pas exposées au risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie.

Une hausse des taux d'intérêts de 100 points de base aurait eu pour conséquence une augmentation des versements d'intérêts de 0,6 million \$ en 2019 (0,6 million \$ en 2018) ainsi qu'une diminution du bénéfice net et des capitaux propres de 0,3 million \$ (0,4 million \$ 2018).

## Risque de crédit

Le risque de crédit résulte de la possibilité qu'une perte soit subie lorsqu'une partie à un contrat manque à l'une de ses obligations. En général, la valeur comptable d'un actif financier présenté au bilan du groupe représente le montant maximum exposé au risque de crédit.

Le risque de crédit se résume comme suit:

- Le risque lié à la trésorerie est atténué de façon substantielle par l'assurance que ces actifs financiers sont placés dans des institutions financières importantes qui ont reçu une notation de première qualité d'une agence de notation de premier plan et qui se qualifient en tant que parties contractantes solvables;
- Le risque lié comptes clients est limité en raison de la politique générale consistant à exiger un dépôt lors de la prise de commande et le paiement du solde lors de la livraison des biens. Les montants en souffrance à la fin de 2019 et 2018 n'étaient pas significatifs.
- Le risque lié aux prêts à une entité liée à un membre de la haute direction est limité en raison de garanties sur des actifs, et le risque lié aux prêts à des professionnels est atténué par la nature de la relation d'affaires avec les débiteurs.

La direction considère que la qualité du crédit des actifs financiers mentionnés précédemment est bonne et ce, à chacune des dates de fin d'exercice.

## Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité permet de maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et d'assurer que le groupe dispose de sources de financement, telles des facilités de crédit d'un montant autorisé suffisant. Le groupe établit des budgets et des projections de liquidités et a une politique de gestion des liquidités afin d'assurer la disponibilité de fonds nécessaires pour remplir ses obligations dans un avenir prévisible.

L'analyse des échéances des passifs financiers, incluant les intérêts estimés, se résume comme suit :

|                   | Dettes à long terme | Prêts et avances | Créditeurs et frais courus | Total          |
|-------------------|---------------------|------------------|----------------------------|----------------|
| 2020              | 18 026              | 5 521            | 31 867                     | 55 414         |
| 2021              | 17 224              |                  |                            | 17 224         |
| 2022              | 51 257              |                  |                            | 51 257         |
| 2023              | 74 945              |                  |                            | 74 945         |
| 2024 par la suite | 15 217              |                  |                            | 15 217         |
|                   | <b>176 669</b>      | <b>5 521</b>     | <b>31 867</b>              | <b>214 057</b> |

Cette analyse reflète les conditions existant à la fin de 2019. Avant la fin de 2018, le groupe négociait le renouvellement de la dette subordonnée de 15 millions \$. L'échéance de la dette a été reportée en février 2024.

## 29. GESTION DU CAPITAL

Les objectifs du groupe en ce qui concerne la gestion du capital sont :

- a) Optimiser l'utilisation de la dette tout en gardant une marge confortable entre les ratios financiers réels et ceux exigés en vertu des facilités de crédit;

# Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 décembre 2019 et le 29 décembre 2018  
En milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action

- b) Utiliser les flux de trésorerie provenant de l'exploitation pour payer les intérêts, rembourser la dette, continuer les dépenses en immobilisations de maintenance et de croissance, et maintenir le versement actuel de dividendes aux actionnaires.

Le capital du groupe est composé des capitaux propres et de la dette nette. La dette nette est composée du total de la dette à long terme, incluant la portion à court terme en excédent de la trésorerie. Le groupe gère la structure du capital en finançant sa croissance par une combinaison de l'utilisation des facilités de crédit et des flux de trésorerie provenant de l'exploitation ainsi que par l'émission d'actions.

## 30. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

### 30.1 Dividendes

Le conseil d'administration de la société a suspendu le dividende trimestriel régulier et le régime de réinvestissement des dividendes pour le quatrième trimestre de 2019.

### 30.2 Actions émises dans le cadre du régime de réinvestissement de dividendes

Le 31 décembre 2019, Vision New a émis 14 066 actions ordinaires de catégorie A au prix de 30,94 \$ chacune pour un total de 0,44 million \$ dans le cadre du régime de réinvestissement de dividendes. Cette émission sera comptabilisée au premier trimestre 2020.

### 30.3 Acquisition d'entreprise

Le 5 mars 2020, le Groupe a acquis la quasi-totalité des actifs de Coco Lunette Holding, LLC, basée à Miami, qui exerce ses activités principalement sous la bannière Edward Beiner. Cette transaction est une première pour une entreprise d'optique de détail basée au Canada en acquérant un détaillant de lunettes aux États-Unis, renforçant ainsi la position de Vision New Look en tant que chef de file de l'industrie des soins oculaires au Canada. Les 12 magasins acquis continueront d'être exploités sous leur nom commercial actuel. Pour le moment, la répartition du prix d'achat n'est pas terminée.